



damartex
GROUP

ON SENIORS' SIDE

55+

RAPPORT FINANCIER

2017
2018

RAPPORT FINANCIER

2017-2018

14	PANORAMA DES COMPTES CONSOLIDES
16	RAPPORT DU DIRECTOIRE
31	DOCUMENTS FINANCIERS CONSOLIDES
70	RESULTATS FINANCIERS DE DAMARTEX
72	COMPTES SOCIAUX
75	DOCUMENTS JURIDIQUES

SOMMAIRE

RAPPORT FINANCIER

2017-2018

PANORAMA DES COMPTES CONSOLIDES



Panorama des comptes consolidés

<i>En millions d'euros</i>	30 JUIN 2018	30 JUIN 2017 RETRAITE
CHIFFRE D'AFFAIRES HT	756,0	774,9
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	15,4	22,7
RESULTAT NET	10,3	16,2
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	10,4	16,2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	32,1	28,7
INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX	17,5	18,9
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	13,1	12,3
SITUATION NETTE	200,4	191,7
EXCEDENT FINANCIER NET	-30,5	-35,1
ACTIFS NON COURANTS	207,8	206,6
EFFECTIF MOYEN	3 524	3 530

RAPPORT FINANCIER

2017-2018

RAPPORT DU DIRECTOIRE



Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 14 novembre 2018

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le Directoire vous a réunis pour vous rendre compte de la gestion de votre société et de ses filiales et soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés arrêtés au 30 juin 2018.

FAITS MARQUANTS

Périmètre de consolidation

Le 4 septembre 2017, Damartex a annoncé la création d'E-Wear Solutions, start-up spécialisée dans les vêtements « seconde peau » connectés, filiale à 85% de Damartex Seed+. Cette prise de participation va permettre au groupe Damartex de participer à la structuration d'une nouvelle filière industrielle de textiles connectés afin de répondre aux défis de santé et de vieillissement démographique de demain.

Un bureau d'achat, Damartex Shanghai Ltd, a également été créé fin 2017, dans le but d'optimiser les achats « Home & LifeStyle » et les cadeaux pour l'ensemble des BU.

Le 15 juin 2018, Damartex a également annoncé l'acquisition de 100% des titres de la société Madrague Invest.

Autre fait marquant

Pas d'autre fait marquant.

PRESENTATION DES COMPTES

Données sociales

Le résultat financier de la société holding Damartex s'élève à 13,8 M€ contre 10,4 M€ l'année précédente.

Le résultat net fait ressortir un bénéfice de 13,4 M€ contre 12,2 M€ l'exercice précédent.

Données consolidées

Activité

Le groupe Damartex clôture l'exercice 2017/2018 sur un chiffre d'affaires de 756,0 M€, en baisse de -2,4% à taux réels par rapport à l'exercice précédent (-1,7% à taux de change constants et -4,3% à taux de change et périmètre constants).

Après un premier trimestre dynamique, la performance du Groupe a été fortement impactée durant le 2nd semestre de l'exercice écoulé par la consommation atone en France et par l'attentisme des clients en Angleterre (incertitude liée au Brexit).

L'activité « Textile » enregistre un chiffre d'affaires de 585,5 M€ (-4,5% à taux réels), en retrait de -3,9% à taux de change constants sur l'exercice.

L'activité « Home & Lifestyle », dédiée aux équipements de la personne et de la maison, progresse en revanche de +6,4% à taux de change constants, à 170,5 M€ (+5,5% à taux réels) sur l'ensemble de l'exercice.

Résultats

Au cours de l'exercice, l'EBITDA ressort à 27,5 M€, soit 3,6 % du chiffre d'affaires, en retrait de -23,1%.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 15,4 M€ en baisse de -32,2%, affecté principalement par le recul de l'activité. La marge produits ne s'est que légèrement dégradée démontrant la résilience du Groupe face à des effets de change importants et à une pression concurrentielle accrue.

Sur l'exercice, le Groupe a par ailleurs su diminuer ses coûts indirects grâce notamment à des efforts de gestion et maîtriser ses frais commerciaux sans pour autant abandonner la prospection. En revanche la volatilité de la demande a entraîné une hausse des frais de distribution, confortant le Groupe sur la nécessité de continuer à investir pour améliorer sa flexibilité.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 14 novembre 2018

Le résultat opérationnel courant de l'activité « Textile » s'élève à 9,6 M€, en recul de -31,9%, principalement impacté par la baisse d'activité d'Afibel.

Le pôle « Home & Lifestyle » affiche également un résultat opérationnel courant en décroissance de -32,6% à 5,8 M€ dû principalement à un effet de saisonnalité défavorable, mais attendu, lié à l'acquisition de 3Pagen et Vitrine Magique. Comme indiqué lors des résultats du 1^{er} semestre, les résultats du 1^{er} trimestre (non intégrés l'exercice précédent) ont affiché une contribution négative de -2,5M€.

Le résultat net affiche une baisse sensible de -36,0 % à 10,3 M€ du fait de la baisse d'activité. La normalisation du taux d'imposition du Groupe a été plus que compensée par l'amélioration des résultats financiers qui avaient souffert des effets du « Brexit » sur l'exercice précédent.

Situation financière

L'endettement financier net ressort à 30,5 M€ à fin juin 2018 contre 35,1 M€ à fin juin 2017. Le Groupe réussit ainsi à se désendetter tout en maintenant sa politique volontariste d'investissements stratégiques qui s'élèvent à 17,7 M€ sur l'exercice.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 14 novembre 2018

ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES CONTROLEES PAR SECTEURS OPERATIONNELS

30 juin 2018

<i>En milliers d'euros</i>	TEXTILE	HOME & LIFESTYLE	TOTAL
Chiffre d'affaires	585 483	170 540	756 023
Résultat opérationnel	10 151	4 146	14 297
Dotations aux amortissements	11 466	1 672	13 138
Investissements	14 839	2 636	17 475

30 juin 2017

<i>En milliers d'euros</i>	TEXTILE	HOME & LIFESTYLE	TOTAL
Chiffre d'affaires	613 244	161 688	774 932
Résultat opérationnel Retraité (*)	12 361	8 649	21 010
Dotations aux amortissements Retraité (*)	11 189	1 152	12 341
Investissements	16 146	2 728	18 874

(*) Retraité suite à l'affectation définitive de l'écart d'acquisition

Ventilation du chiffre d'affaires consolidé selon la localisation des clients

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2018	30 JUIN 2017
France	406 401	418 296
Belgique - Luxembourg	96 391	93 074
Grande-Bretagne	160 148	185 024
Allemagne	71 759	57 912
Autriche	7 791	6 617
Suisse	11 350	11 223
Etats-Unis	2 183	2 786
TOTAL	756 023	774 932

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 14 novembre 2018

AFFECTATION DES RESULTATS

Le Directoire propose à l'Assemblée d'affecter le bénéfice net de l'exercice social clos le 30 juin 2018 s'élevant à augmenté du report à nouveau bénéficiaire de soit la somme totale de comme suit :

	13.402.364,71 €
	<u>15.247.382,85 €</u>
	28.649.747,56 €
- 5 % du bénéfice à la réserve légale	670.118,23 €
- attribution aux actionnaires d'un dividende de 0,50 € brut par action, soit 0,50 € X 7 364 000 actions	3.682.000,00 €
- affectation au compte « réserve facultative »	9.297.629,33 €
- affectation au compte « report à nouveau »	<u>15.000.000,00 €</u>
	28.649.747,56 €

Pour chaque action de 14 € nominal, le dividende brut ressortirait à 0,50 €. Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis soit, à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8 % (article 200 A du Code Général des Impôts), soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40 % (articles 200 A, 13 et 158 du Code Général des Impôts). Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Les actions détenues par la société au moment du détachement du coupon n'ayant pas droit au dividende, le montant correspondant au dividende non versé à raison de ces actions serait porté au compte « report à nouveau ».

Le dividende serait détaché de l'action sur Euronext Growth Paris le 23 novembre 2018 et mis en paiement le 27 novembre 2018.

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions de dividendes au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

<i>Exercices clos les</i>	30 JUIN 2015	30 JUIN 2016	30 JUIN 2017
Nombre d'actions rémunérées *	6.786.663	6.965.368	6.983.327
Nominal	14 €	14 €	14 €
Dividendes distribués	3.732.664,65 €	4.527.489,20 €	4.539.162,55 €
Dividende par action	0,55€	0,65 €	0,65 €

* Hors actions détenues par Damartex privées de droit au dividende

Les dividendes versés, rappelés ci-dessus, sont intégralement éligibles à la réfaction prévue par l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous rappelons que seules la ou les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de Commerce conclues au cours du dernier exercice clos sont soumises à la présente Assemblée.

Une nouvelle convention a été régulièrement autorisée par le Conseil de Surveillance en date du 31 mai 2018 et conclue au cours de l'exercice.

Nous vous demandons donc de bien vouloir approuver la convention nouvelle. Elle figure dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes y afférent qui vous sera présenté en Assemblée.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 14 novembre 2018

INFORMATIONS SUR LA REPARTITION DU CAPITAL ET SUR LES PARTICIPATIONS

Répartition du capital (article L.233-13 du Code de Commerce)

A la connaissance de la société, la répartition du capital et des droits de vote de la société est la suivante au 30 juin 2018 :

	NOMBRE D' ACTIONS DETENUES	% CAPITAL	NOMBRE DE DROITS DE VOTE	% DROITS DE VOTE*
J.P.J.D.	4.343.882	58,99	8.687.764	66,97
JPJ 2	766.266	10,41	1.275.961	9,84
Armance	439.916	5,97	834.832	6,44

* Sur la base d'un capital composé, au 30 juin 2018, de 7.364.000 actions représentant 12.972.501 droits de vote, calculés en application du deuxième alinéa de l'article 223-11 du règlement général AMF.

Le concert de la famille Despature représente 81,87 % du capital et 89,50 % des droits de vote, représentant respectivement 6.029.108 actions et 11.610.901 droits de vote.

Le concert total représente quant à lui 84,22 % du capital et 90,83 % des droits de vote, représentant respectivement 6.201.608 actions et 11.783.401 droits de vote.

Les modifications intervenues au cours de l'exercice 2017-2018 sont décrites ci-après dans le paragraphe « Franchissements de seuils déclarés conformément à l'article L.233-7 du Code de Commerce ».

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 14 novembre 2018

PARTICIPATIONS RECIPROQUES (article L.233-29 et R.233-19 du Code de Commerce)

Au 30 juin 2018, Damartex détient 100% du capital de la société Madrague Invest et Madrague Invest détient 2,38% du capital de Damartex.

PACTE D'ACTIONNAIRES

Action de concert

Les sociétés J.P.J.D., JPJ 2, Armance, Madrague Invest et certains membres de la famille Despature agissent de concert.

DISPOSITIONS STATUTAIRES RELATIVES AUX DROITS DE VOTE MULTIPLES (extrait article 29 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire, à la fin de l'année civile précédant chaque assemblée.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit, auront également un droit de vote double. Toute action transférée en propriété, perd le droit de vote double, sauf dans les cas prévus par la loi.

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS DECLARES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 233-7 DU CODE DE COMMERCE AU COURS DE L'EXERCICE 2017-2018

Il n'y a pas eu de franchissement de seuil au cours de l'exercice 2017-2018.

INFORMATIONS SUR LES PRISES DE PARTICIPATION ET SUR LES SOCIETES CONTROLEES

Prises de participation dans des sociétés françaises au cours de l'exercice clos le 30 juin 2018 (article L.233-6 du Code de Commerce) : Damartex a acquis 100% des titres de la société Madrague Invest le 15 juin 2018.

Dénomination des sociétés contrôlées directement ou indirectement et part du capital de Damartex qu'elles détiennent (article L.233-13 du Code de Commerce) : Damartex a acquis 100% des titres de la société Madrague Invest le 15 juin 2018. Madrague Invest détient 2,38% du capital de Damartex.

INFORMATIONS SUR LES ACHATS D' ACTIONS PROPRES (article L.225-211 du Code de Commerce)

La société a mis en œuvre plusieurs programmes de rachat d'actions successifs. Le dernier programme de rachat a été lancé en 2017. Autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 15 novembre 2017, il poursuivait les objectifs suivants :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Damartex par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 14 novembre 2018

- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale en date du 8 novembre 2016 et donnée pour une durée de 24 mois, soit jusqu'au 7 novembre 2018.

Au cours de l'exercice écoulé, sur la base de l'autorisation conférée par les Assemblées Générales du 8 novembre 2016 et du 15 novembre 2017, la société a acheté 36.425 actions au cours moyen de 35,85 € et vendu 94.116 actions au cours moyen de 23,04 €.

Le montant des frais de négociation s'est élevé à 9.719 euros.

Les 36.425 actions acquises ont été allouées au contrat de liquidité, ce afin d'animer le marché pour un montant de 1.305.943 €.

11.931 actions autodétenues via le programme de rachat d'actions ont été utilisées au cours de l'exercice 2017/2018 dans le cadre d'attribution gratuite d'actions existantes.

Aucune annulation n'étant intervenue, le nombre des actions propres détenues par la société est de 323.403 actions au 30 juin 2018. Elles représentent 4,39 % du capital ; la valeur unitaire moyenne évaluée au cours d'achat de l'action s'établit à 18,38 € pour une valeur nominale de 14 € (soit une valeur nominale globale de 4.527.642 €).

Le Directoire propose aux actionnaires de se prononcer sur la mise en place d'un nouveau programme de rachat pour une période de dix-huit mois, en remplacement de l'actuel programme auquel il serait mis fin par anticipation.

Ce nouveau programme de rachat permettrait d'acquérir, en une ou plusieurs fois aux époques que le Directoire déterminera, des actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 15 novembre 2017 dans sa septième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Damartex par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa douzième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire apprécierait.

La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 14 novembre 2018

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 50 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 36.820.000 euros.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le Directoire, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédant, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Directoire disposerait donc des pouvoirs nécessaires.

AUTORISATIONS EN MATIERE D'ACTIONNARIAT SALARIE

Le Directoire souhaite pouvoir disposer d'outils en matière d'actionnariat salarié dans le cadre du développement des activités de l'entreprise.

Autorisation en vue d'attribuer des options d'achat d'actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)

Ainsi, nous vous proposons de renouveler l'autorisation du Directoire pour une durée de 38 mois, à consentir des options d'achat d'actions au profit des salariés, de certains d'entre eux, ou de certaines catégories du personnel, et/ ou des mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions des articles L. 225-180 et L. 225-185 du Code de Commerce.

Le nombre total des options pouvant être octroyées par le Directoire au titre de la présente autorisation ne pourrait donner droit à acheter un nombre d'actions supérieur à 3 % du capital social existant au jour de la présente Assemblée.

Le prix d'achat des actions par les bénéficiaires serait fixé le jour où les options seront consenties par le Directoire conformément aux dispositions de l'article L. 225-177 alinéa 4 du Code de Commerce.

La durée des options fixée par le Directoire ne pourrait excéder une période de 6 ans, à compter de leur date d'attribution.

Ainsi, le Directoire disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus, fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Autorisation d'attribuer gratuitement des actions existantes aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société

Nous vous proposons également de renouveler, pour une durée de 38 mois, l'autorisation conférée au Directoire de procéder, dans le cadre de l'article L. 225-197-1 du Code de Commerce, à l'attribution gratuite d'actions existantes.

Les bénéficiaires de ces attributions pourraient être :

- les membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce,
- les mandataires sociaux qui répondent aux conditions de l'article L. 225-197-1 du Code de Commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourrait dépasser 3% du capital social au jour de la présente Assemblée.

L'attribution des actions aux bénéficiaires serait définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Directoire, celle-ci ne pouvant être inférieure à un an.

Les bénéficiaires devraient, le cas échéant, conserver ces actions pendant une durée, fixée par le Directoire, au moins égale à celle nécessaire pour que la durée cumulée des périodes d'acquisition et, le cas échéant, de conservation ne puisse être inférieure à deux ans.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 14 novembre 2018

Par exception, l'attribution définitive interviendrait avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

Ainsi, le Directoire disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ; déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions gratuites parmi les personnes remplissant les conditions fixées ci-dessus ainsi que le nombre d'actions revenant à chacun d'eux ; procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution ; déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'influer sur la valeur des actions à attribuer et réalisées pendant la période d'acquisition ; prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation, le cas échéant, exigée des bénéficiaires ; et généralement faire dans le cadre de la législation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

INFORMATION SUR LES MODALITES DE CONSERVATION D' ACTIONS ISSUES DE LEVEES D' OPTIONS DONNANT DROIT A L' ACHAT D' ACTIONS ET DES ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX (articles L.225-185 alinéa 4 et L.225-197-1 II alinéa 4 du Code de Commerce)

Pour mémoire, lors de sa réunion du 14 mai 2013, le Conseil de Surveillance avait fixé à 10% la quotité d'actions issues des plans d'option d'achat d'actions et de plans d'attribution gratuite d'actions de la société devant être conservée par les membres du Directoire sous la forme nominative jusqu'à la fin de leur mandat.

INFORMATIONS SUR LES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L' EXERCICE (article L. 225-37 du Code de Commerce)

Les informations sont reprises dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise.

Nous vous rappelons que les mandats de membres du Conseil de Surveillance de Madame Marie Bavarel-Despature et de Messieurs Jean Guillaume Despature, Jean Despature, Grégoire Devienne, Matthieu Despature et Christian Watry arrivent à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale.

Nous vous proposons de bien vouloir :

- renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Messieurs Jean Despature et Matthieu Despature pour une durée de deux années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée tenue en 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts relatives à l'échelonnement des mandats des membres du Conseil de Surveillance,
- renouveler les mandats de membre du Conseil de Surveillance de Madame Marie Bavarel-Despature et de Messieurs Jean Guillaume Despature, Grégoire Devienne et Christian Watry pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Nous vous précisons que le Conseil de Surveillance, considère que Monsieur Christian Watry est qualifié de membre indépendant au regard des critères d'indépendance du Code Middlenext, et retenus par la Société. A cet égard, il est notamment précisé qu'il n'entretient aucune relation d'affaires avec le Groupe.

Si vous approuvez son renouvellement, le Conseil continuera de comporter trois membres indépendants, cette qualité étant définie selon l'ensemble des critères du Code Middlenext et retenus par la Société.

Jetons de présence

Le montant de l'enveloppe des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance a été fixé par l'Assemblée Générale en date du 8 novembre 2016 à 100.000 euros jusqu'à nouvelle décision. Il ne sera pas proposé de résolution visant à modifier ledit montant à l'Assemblée Générale du 14 novembre 2018.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 14 novembre 2018

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT (article L. 441-6-1 du Code de Commerce)

Damartex – Social 30 juin 2018

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu												
	Article D. 441 I.-1° : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 441 I.-2° : Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	6					4	0					0
Montant total des factures concernées TTC	361 712	40 344				40 344	467 136	0				0
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	44,62	4,98				4,98						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							95					0
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	0					0	0					0
Montant total des factures exclues	0					0	0					0
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours date de facture					Délais contractuels : le 20 du mois suivant						

LISTE DES SUCCURSALES EXISTANTES (article L. 232-1 du Code de Commerce)

Damartex SA ne possède aucune succursale au 30 juin 2018.

MONTANT DES PRÊTS INTERENTREPRISES CONSENTIS (article L. 511-6 du Code Monétaire et Financier)

Damartex SA n'a consenti aucun prêt interentreprise au 30 juin 2018.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 14 novembre 2018

INFORMATIONS SUR LES OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS DURANT L'EXERCICE (article 223-26 du Règlement Général AMF)

A la connaissance de la Société, plusieurs opérations d'achat et vente entrant dans le champ d'application de l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier ont été réalisées durant l'exercice écoulé pour des montants respectifs de 1.467.000,00 € et 756.373,60 €.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Dans un souci d'efficacité, de qualité et de transparence, il a été décidé de continuer à avoir recours au Comité d'audit et au Comité de rémunérations, alors que les règles d'Euronext Growth ne les rendent pas obligatoires.

COMITE D'AUDIT

Le Comité d'audit, créé le 1^{er} juillet 2002 et composé de trois membres, a pour mission de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux et de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissent celles-ci.

Le Comité d'audit s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2017-2018.

COMITE DE REMUNERATIONS

Le Comité de rémunérations, créé le 1^{er} juillet 2002 et composé de deux membres, a pour mission de soumettre au Conseil de Surveillance des propositions concernant notamment le montant et les modalités de calcul de la rémunération des mandataires sociaux et des principaux dirigeants, et d'émettre un avis sur le montant des jetons de présence.

Le Comité de rémunérations s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2017-2018.

INDEPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

La cotation des titres de la Société sur Euronext Growth ne l'oblige pas à faire référence à un Code de gouvernement d'entreprise.

Dans un souci de transparence, la société continue à s'inspirer des bonnes pratiques du code de

gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de MiddleNext.

Selon sa troisième recommandation, les critères permettant de qualifier un membre du Conseil d'indépendant sont les suivants :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe,
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, banquier, etc.),
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif,
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Au regard des critères ainsi posés, trois des membres du Conseil de Surveillance : Paule Cellard Nathalie Mesny et Christian Watry, sont considérés comme indépendants selon la définition donnée par le Code précité.

Ces derniers font bénéficier le groupe Damartex de toute leur expérience dans les domaines de la finance, de la stratégie et du contrôle des risques, de la stratégie marketing et e-commerce.

Paule Cellard fait bénéficier le groupe Damartex de son expérience internationale dans les domaines de la finance et du contrôle des risques et de conformité. Christian Watry fait bénéficier le groupe Damartex de son expertise dans le domaine de la finance exercée notamment chez Camaieu et Decathlon. Nathalie Mesny fait bénéficier le groupe Damartex de son expérience en termes de stratégie marketing et e-commerce.

Les autres membres du Conseil de Surveillance appartiennent à la famille fondatrice ce qui, au sens du référentiel MiddleNext, les exclut de la qualification de membre indépendant.

Cependant, ces membres du Conseil sont porteurs d'une éthique familiale qui renforce le respect partagé du contrat social. Au surplus, leur investissement individuel substantiel les conduit naturellement à privilégier le long terme et donc la pérennité de la création de valeur pour toutes les parties prenantes de Damartex SA.



Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 14 novembre 2018

INFORMATIONS SUR LES ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT (article L. 232-1 du Code de Commerce)

La mission du département Recherche et Développement est de permettre au groupe Damartex de renforcer sa position de leader dans les domaines de bénéfice client repris dans la stratégie de marque Damart :

- les vêtements de confort thermique (Thermolactyl, Océalis et Climatyl),
- les vêtements de confort morphologiques (Perfect Body, Perfect Fit),
- le confort du chaussant et de la marche (Amortyl),
- les textiles de soin du corps et de la peau (Thermolactyl Sensitive).

Les activités de recherche visent :

- à la conduite de projets de Recherche et Développement en collaboration étroite avec le monde académique (universités, laboratoires) et industriels leaders sur leurs domaines, afin d'intégrer à l'offre produits des solutions techniques toujours plus innovantes, performantes et à forte valeur ajoutée différenciante,
- à développer des outils et des protocoles de test toujours plus performants et au plus près des conditions d'usage des produits, afin d'apporter davantage de garanties aux clientes et de sélectionner les produits les plus efficaces,
- d'accompagner et former les équipes produits et commerciales pour valoriser et promouvoir les innovations produits à travers les différents canaux de distribution.

Sur l'exercice écoulé, on note en particulier :

- Soins de la peau : comprendre les mécanismes mis en œuvre dans l'interaction textile/ peau pour développer les futures générations de textiles Thermolactyl Sensitive. Cette innovation technologique exclusive et brevetée (brevet Français et Européen) permet de maintenir une hydratation cutanée optimale sans additif chimique, contrairement à la majorité des textiles (dont le coton) qui assèchent la peau.
- Extension et dessaisonnalisation de la gamme sous-vêtements : Feel fresh : anti odeur, anti auréole, invisible. Mise au point d'un processus qui ne retient pas les odeurs, le sous-vêtement est très confortable au porter, il absorbe et emprisonne les mauvaises odeurs tout assurant une fonction barrière à l'humidité.

- La poursuite d'un travail collaboratif complet sur la catégorie chaussure afin de renforcer la promesse de confort par une maîtrise complète du processus à travers toute la chaîne de conception et production industrielle.

INFORMATIONS SUR LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES SALARIES AU CAPITAL (article L.225-102 du Code de Commerce)

Au cours de l'exercice au 30 juin 2018, 11.931 actions Damartex sont détenues par des salariés de la société et par des salariés de sociétés liées à Damartex au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce.

Cette attribution a été décidée par le Directoire en date du 15 novembre 2017, sur autorisation de l'Assemblée Générale en date du 9 novembre 2015, soit postérieurement à la publication de la loi n°2015-990 du 6 août 2015.

INFORMATIONS SUR LES AUTRES RISQUES (article L. 225-100 al 4 et 6 du Code de Commerce)

Risques financiers

Afin de gérer au mieux son exposition au risque de change et au risque de taux qui découlent de son activité industrielle et commerciale, le Groupe a recours à certains instruments financiers dans un but de couverture et non de spéculation.

Risques de change

Le groupe Damartex met en place des instruments de couverture de change sur ses flux de trésorerie futurs. L'essentiel de ces flux concerne des achats en dollars américains compte tenu des importations en provenance d'Asie ou du Moyen Orient. Les instruments financiers dérivés consistent essentiellement en contrats de change à terme et d'options sur devises. La juste valeur de ces instruments de couverture valorisés s'élève à + 3.775 K€ au 30 juin 2018.

Risques juridiques

Le groupe Damartex n'est pas soumis à une réglementation particulière concernant son activité dont l'exploitation ne requiert pas d'autorisation légale ou réglementaire spécifique, hormis les obligations d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés, et de droit boursier.



Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 14 novembre 2018

Le groupe Damartex est impliqué dans un certain nombre de procédures contentieuses mineures relatives à son activité. Ces procédures ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur la situation financière du Groupe. A la connaissance du Groupe, il n'existe pas de faits exceptionnels ou de litiges susceptibles d'avoir une incidence négative significative sur l'activité, le patrimoine ou les résultats du Groupe et de ses filiales.

Assurances - couverture des risques

Le groupe Damartex est couvert par plusieurs polices concernant les risques suivants :

- « Dommage aux biens » couvrant les immeubles et leur contenu (matériel, marchandises, informatique) à hauteur des dommages susceptibles d'être encourus,
- Assurance « Perte d'exploitation consécutive »,
Dans le cadre de ces polices, les événements assurés sont l'incendie, les explosions, la foudre, les émanations, les vapeurs, les impacts d'objets aériens, les risques électriques, la tempête, la neige, les attentats, les actes de terrorisme et de vandalisme, les émeutes, les dégâts des eaux, le gel, les bris de machines et le vol sur matériel informatique, les catastrophes naturelles et autres événements non dénommés.
- Responsabilité civile générale relative aux conséquences pécuniaires de la responsabilité de l'assuré par suite de dommages corporels, matériels, ou immatériels causés à autrui du fait ou à l'occasion des activités. Un programme international d'assurances responsabilité civile a été mis en place pour optimiser chacune des polices locales souscrites,
- Responsabilité civile des mandataires sociaux,
- Assurance des marchandises transportées.

Risques pays

L'essentiel de l'activité est réalisé dans des pays actuellement stables : France, Grande-Bretagne, Belgique, Suisse, Allemagne.

INFORMATIONS SUR LES DEPENSES NON DEDUCTIBLES (articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts)

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018 ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés au regard des articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts.

EVOLUTION BOURSIERE

Durant l'exercice 2017-2018, l'action Damartex a enregistré une baisse de valeur de -15,10%. Au 30 juin 2017, dernier jour de Bourse correspondant au jour de clôture de l'exercice précédent, le titre valait 34,50 € pour coter 29,30 € au 30 juin 2018. Sur la base du dernier cours et compte tenu d'un dividende unitaire de 0,50 €, le rendement de l'action Damartex ressort à 1,71%.

Le marché de l'action a enregistré des transactions extrêmes de 2.417 à 58.326 titres par mois, la moyenne mensuelle s'établissant à 14.021 titres.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il n'y a pas eu d'évènements significatifs postérieurs à la clôture.

PERSPECTIVES

Le groupe Damartex entend maintenir un niveau d'investissement soutenu afin de poursuivre sa stratégie de transformation et de conquête du marché des 55+.

En parallèle, le Groupe accélère l'optimisation et la flexibilisation de ses coûts pour faire face aux évolutions du secteur.



Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 14 novembre 2018

PROPOSITION DE MODIFICATIONS STATUTAIRES

Il est proposé à l'Assemblée de procéder à la modification statutaire suivante :

Mode de calcul de la durée des fonctions du Directoire

Il vous est proposé de modifier le mode de calcul de la durée des fonctions du Directoire afin qu'elles expirent à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent ces fonctions.

Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir modifier comme suit le deuxième alinéa de l'article 15 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance, dans les conditions prévues par la loi et pour une durée de quatre ans, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent les fonctions. Il fixe le nombre de membres du Directoire, confère à l'un d'eux la qualité de Président et détermine leur rémunération ».

Les résolutions que nous vous soumettons sont conformes à nos propositions. Nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien les consacrer par votre vote.

Le Directoire



RAPPORT FINANCIER

2017-2018

DOCUMENTS FINANCIERS CONSOLIDES



ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Actif

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2018	30 JUIN 2017 Retraité (*)
Ecarts d'acquisition	11	21 986	24 288
Immobilisations incorporelles	11	99 692	96 719
Immobilisations corporelles	12	84 128	83 544
Actifs financiers	20	2 016	2 014
Actifs d'impôts différés		0	0
Actifs non courants		207 822	206 565
Stocks	14	121 682	118 640
Créances clients	15	47 305	52 588
Autres débiteurs	16	15 580	18 917
Créances d'impôts		7 462	12 919
Instruments dérivés actifs	20-25	4 381	1 854
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17-21	50 112	33 277
Actifs courants		246 522	238 195
Actifs liés aux activités abandonnées		0	23
TOTAL ACTIFS		454 344	444 783

Passif

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2018	30 JUIN 2017 Retraité (*)
Capital émis		103 096	103 096
Primes		21 855	21 855
Réserves		75 429	66 756
Capitaux propres Groupe		200 380	191 707
Participations ne donnant pas le contrôle		-6	-24
Capitaux propres	18	200 374	191 683
Passifs financiers	19-20-21	3 417	2 437
Passifs liés aux avantages au personnel	22	18 813	18 695
Passifs d'impôts différés		15 905	14 347
Passifs non courants		38 135	35 479
Passifs financiers	19-21	77 208	65 926
Provisions	23	1 922	3 250
Dettes fournisseurs	20	76 821	77 707
Autres dettes	24	57 633	61 523
Dettes d'impôts exigibles		1 645	1 332
Instruments dérivés passifs	20-25	606	7 691
Passifs courants		215 835	217 429
Passifs liés aux activités abandonnées		0	192
TOTAL PASSIFS		454 344	444 783

(*) Retraité suite à l'affectation définitive de l'écart d'acquisition (cf note 4)

Documents Financiers consolidés

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2018	30 JUIN 2017 Retraité (*)
CHIFFRE D'AFFAIRES	5	756 023	774 932
Achats consommés		-266 680	-268 197
Charges de personnel		-133 284	-134 034
Charges externes		-328 916	-337 245
Charges d'amortissements		-13 138	-12 341
Dotations et reprises / provisions		1 399	-401
Résultat opérationnel courant		15 404	22 715
Autres produits opérationnels	6	578	1 472
Autres charges opérationnelles	6	-1 685	-3 177
Résultat opérationnel	5	14 297	21 010
Produits financiers		196	8
Charges financières		-1 080	-2 401
Résultat financier	7	-884	-2 393
Résultat avant impôts		13 413	18 617
Impôts sur les résultats	8	-3 069	-2 499
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		10 344	16 118
RESULTAT NET DES ACTIVITES ABANDONNEES		0	51
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		10 344	16 169
dont Groupe		10 371	16 194
dont Participations ne donnant pas le contrôle		-27	-25
Résultat net du Groupe		10 371	16 194
Résultat par action (en euros)	9	1,48	2,32
Résultat dilué par action (en euros)	9	1,48	2,31

(*) Retraité suite à l'affectation définitive de l'écart d'acquisition (cf note 4)

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2018	30 JUIN 2017 Retraité (*)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		10 344	16 169
Instruments de couverture de change		9 018	-11 517
Ecart de conversion		-1 251	-4 528
Effet d'impôts		-3 073	4 216
Éléments sujets à recyclage		4 694	-11 829
Engagements envers le personnel		953	607
Effet d'impôts		-115	-272
Éléments non sujets à recyclage		838	335
Autres éléments du résultat global après impôts	10	5 532	-11 493
RESULTAT GLOBAL NET		15 876	4 675
dont Groupe		15 903	4 675
dont Participations ne donnant pas le contrôle		-27	0

(*) Retraité suite à l'affectation définitive de l'écart d'acquisition (cf note 4)

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	Capital émis	Primes	Actions propres	Réserves consolidées et résultat	Instruments de couverture de change	Ecart de conversion	Effets d'impôts	CAPITAUX PROPRES		
								Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Au 30 juin 2016	103 096	21 855	-7 396	69 382	5 891	-6 596	1 147	187 379	0	187 379
Résultat net de la période				16 169				16 169		16 169
Autres éléments du résultat global				607	-11 517	-4 528	3 944	-11 493		-11 493
Résultat global total	0	0	0	16 776	-11 517	-4 528	3 944	4 676	0	4 676
Distribution de dividendes (*)				-4 527				-4 527	0	-4 527
Opérations sur actions propres			546	3 608				4 154	0	4 154
Variations de périmètre				25				25	-24	1
Au 30 juin 2017 Retraité (**)	103 096	21 855	-6 849	85 263	-5 626	-11 124	5 092	191 707	-24	191 683

En milliers d'euros	Capital émis	Primes	Actions propres	Réserves consolidées et résultat	Instruments de couverture de change	Ecart de conversion	Effets d'impôts	CAPITAUX PROPRES		
								Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Au 30 juin 2017 Retraité (**)	103 096	21 855	-6 849	85 263	-5 626	-11 124	5 092	191 707	-24	191 683
Résultat net de la période				10 371				10 371	-27	10 344
Autres éléments du résultat global				953	9 018	-1 251	-3 188	5 532	0	5 532
Résultat global total	0	0	0	11 324	9 018	-1 251	-3 188	15 903	-27	15 876
Distribution de dividendes (*)				-4 540				-4 540		-4 540
Opérations sur actions propres			-3 306	616				-2 690		-2 690
Variations de périmètre								0	45	45
Au 30 juin 2018	103 096	21 855	-10 155	92 663	3 392	-12 375	1 904	200 380	-6	200 374

(*) Dividende distribué de 0,65 € par action au titre de l'exercice clos le 30 juin 2016 et 0,65 € par action au titre de l'exercice clos le 30 juin 2017

(**) Retraité suite à l'affectation définitive de l'écart d'acquisition (cf note 4)

Documents Financiers consolidés

ETAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2018	30 JUIN 2017 Retraité (*)
ACTIVITÉ D'EXPLOITATION			
Résultat avant impôts des activités poursuivies		13 413	18 617
. Amortissements et provisions		13 185	11 592
. Gains et pertes liés aux variations de juste valeur		-587	446
. Charges et produits calculés liés aux stock options et assimilés		311	231
. Charges d'intérêts		562	357
. Plus ou moins values de cessions		340	1 183
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		13 811	13 809
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ			
Impôt sur le résultat payé		4 906	-3 728
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT			
Diminution (+) et augmentation (-) stocks		-2 268	148
Diminution (+) et augmentation (-) clients		2 575	5 585
Diminution (-) et augmentation (+) fournisseurs		421	18
Autres diminutions (-) et autres augmentations (+)		-3 952	-10 985
Variation du besoin en fonds de roulement lié l'activité		-3 225	-5 234
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (A)			
		28 905	23 464
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations :			
. Incorporelles	11	-6 295	-6 269
. Corporelles	12	-11 180	-12 605
. Financières		-198	-673
Cessions d'actifs		1 546	416
Acquisitions de sociétés, nettes de la trésorerie acquise		0	-26 239
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX INVESTISSEMENTS (B)			
		-16 127	-45 370
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT			
Remboursement d'emprunts		-2 096	-2 163
Distribution de dividendes		-4 540	-4 527
Acquisitions / cessions d'actions propres		-531	531
Intérêts payés		-562	-357
Acquisition/cessions des participations ne donnant pas le contrôle		45	
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AU FINANCEMENT (C)			
		-7 684	-6 516
Flux nets de trésorerie liés aux activités abandonnées (D)		0	165
Incidence des variations des écarts de conversion sur la trésorerie (E)		-339	-482
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (A+B+C+D+E)			
		4 755	-28 740
Trésorerie et équivalents de trésorerie		33 277	39 008
Concours bancaires		-64 440	-41 431
TRÉSORERIE A L'OUVERTURE			
		-31 163	-2 423
Trésorerie et équivalents de trésorerie		50 112	33 277
Concours bancaires		-76 520	-64 440
TRÉSORERIE A LA CLOTURE			
	18	-26 408	-31 163

(*) Retraité suite à l'affectation définitive de l'écart d'acquisition (cf note 4)

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. GENERALITES

Damartex, société-mère du Groupe est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, dont le siège est situé 160 boulevard de Fourmies 59100 Roubaix, France au 30 juin 2018.

Les comptes consolidés de l'exercice 2017/2018 clos le 30 juin 2018 ont été arrêtés par le Directoire le 3 septembre 2018. Ils sont établis selon une hypothèse de continuité d'exploitation.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Principes généraux

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe Damartex au 30 juin 2018 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et applicables au 30 juin 2018.

L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/standards_fr.htm

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée au 30 juin 2018 des normes déjà publiées dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts après le 1er juillet 2018.

Certaines des normes appliquées à ce jour par le Groupe sont susceptibles d'évolutions ou d'interprétations dont l'application pourrait être rétrospective. Ces interprétations pourraient amener le Groupe à retraiter ultérieurement les comptes consolidés.

2.2 Evolution du référentiel comptable

2.2.1 Normes, amendements et interprétations applicables au 1er juillet 2017

Au 30 juin 2018, les nouveaux textes adoptés dans l'Union Européenne, d'application obligatoire pour le Groupe à compter du 1er juillet 2017 sont les suivants :

- Améliorations annuelles des IFRS cycle 2014-2016
- Amendements à IAS12 – *Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre des pertes latentes*
- Amendements à IAS 7 – *Initiative concernant les informations à fournir*

Ces textes sont sans incidences sur les comptes consolidés du Groupe.

2.2.2 Normes, amendements et interprétations applicables à compter du 1er janvier 2018

Les normes suivantes déjà publiées dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 sont listées ci-dessous. Le Groupe a décidé de ne pas les appliquer par anticipation.

NORMES

IFRS 9 – Instruments financiers

IFRS 15 - Revenus

L'application des normes IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires* et IFRS 9 - *Instruments financiers* seront sans impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe. Concernant l'application de la norme IFRS 16 – *Contrats de location*, le recensement des contrats est en cours de finalisation, une estimation des actifs à reconnaître est indiquée en note 28.

2.3 Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés conduit la Direction à formuler des hypothèses et à effectuer des estimations qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. La Direction du Groupe revoit ses estimations et ses hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle.

Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Les principales rubriques des états financiers qui peuvent faire l'objet d'estimations sont les suivantes :

- les impôts différés actifs - voir les hypothèses et estimations en note 8
- les valorisations des goodwill, des immobilisations corporelles et incorporelles via les résultats des impairment tests - voir les hypothèses et estimations en note 13

2.4 Principe de consolidation

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle.

Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Cette règle s'applique indépendamment du pourcentage de participation au capital. La notion de contrôle représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Au cas présent toutes les sociétés sont consolidées en intégration globale.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers des sociétés acquises ou créées à compter de leur date de prise de contrôle et ceux des sociétés cédées jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Le périmètre de consolidation est présenté en note 30 de l'annexe.

2.5 Conversion des éléments en devises

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités ("la monnaie fonctionnelle"). Les états financiers consolidés du Groupe sont eux présentés en euros.

2.5.1 Comptabilisation des opérations en devises dans les comptes des sociétés consolidées

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments monétaires exprimés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les écarts de change qui en résultent sont comptabilisés en produits ou charges de la période.

2.5.2 Conversion des comptes des filiales étrangères

Les situations financières et les résultats des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation du Groupe sont convertis en euros comme suit :

- les situations financières sont converties au taux de change en vigueur à la date de clôture de la période
- les comptes de résultat sont convertis au taux de change moyen de la période

Les différences de change ainsi dégagées sont comptabilisées en écart de conversion dans "l'Etat du résultat global consolidé".

Aucune filiale du Groupe n'est située dans un pays à forte inflation.

2.6 Date de clôture

La consolidation annuelle est établie sur la base des comptes de l'exercice clos au 30 juin. Toutes les sociétés du Groupe clôturent à cette date.

Le groupe Damartex établit ses états financiers (du chiffre d'affaires jusqu'aux frais directs de vente) sur la base de la méthode trimestrielle 4/4/5. Chaque trimestre est divisé en deux périodes de 4 semaines puis une période de 5 semaines. Ainsi, l'exercice clos le 30 juin 2018 couvre la période allant du 3 juillet 2017 au 1 juillet 2018. L'impact sur les comptes de cette méthode par rapport à une méthode classique (exercice 1er juillet - 30 juin) n'est pas significatif.

2.7 Ecart d'acquisition

Un écart d'acquisition est calculé par différence entre la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition d'une part et le coût d'acquisition des titres de la société concernée d'autre part.

Après la comptabilisation initiale, l'écart d'acquisition est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur constatées, selon les tests de dépréciation réalisés chaque année (voir note 2.11).

Les frais liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges dans la rubrique « autres charges opérationnelles » dans le compte de résultat consolidé.

2.8 Immobilisations incorporelles

Les logiciels acquis sont amortis en linéaire sur 4 ans.

Les logiciels développés en interne par le Groupe qui remplissent l'ensemble des critères imposés par la norme IAS 38 sont immobilisés et amortis linéairement sur leur durée d'utilité comprise généralement entre 3 et 10 ans.

Les marques ne sont pas amorties car considérées comme ayant une durée de vie indéfinie. Ce caractère indéfini est revu chaque année.

Les brevets sont amortis sur 20 ans en linéaire.

Les droits au bail ne sont pas amortis, car considérés comme ayant une durée de vie indéfinie dans la mesure où le preneur d'un bail commercial a le droit à un nombre presque illimité de renouvellements du bail.

Les actifs incorporels non amortis font l'objet d'un test de dépréciation systématique chaque année (voir note 2.11).

Au sein du Groupe, les dépenses relatives aux activités de recherche et de développement sont comptabilisées en charges de personnel et charges externes. Il s'agit essentiellement de frais de recherche qui ne sont pas activables au regard de la norme IAS 38.

2.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition ou de production qui comprend le prix d'achat ainsi que tous les frais encourus nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Conformément à la norme IAS 16, après leur comptabilisation en tant qu'actif, les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en fonction des durées d'utilisation estimées et résumées comme suit :

Terrains	Non amortis
Bâtiment lourd composants amortis en moyenne sur	33 ans
Bâtiment léger composants amortis en moyenne sur	21 ans
Agencement des constructions	8 à 10 ans
Agencement aménagement industriel	12 ans
Aménagement des terrains	20 ans
Mobilier et matériel de bureau	10 ans
Matériel informatique	3 à 4 ans
Matériel industriel, de manutention ou de stockage	8 à 12 ans
Installation téléphonique	5 à 8 ans
Véhicule	5 ans

Compte tenu de la nature des immobilisations détenues par Damartex, il a été identifié des composants significatifs uniquement pour les bâtiments.

Les constructions sont décomposées en trois actifs distincts ayant des durées d'amortissement distinctes :

Gros œuvre	40 ans si bâtiment lourd, 25 ans si bâtiment léger
Second œuvre	10 ans
Toiture	30 ans si bâtiment lourd, 15 ans si bâtiment léger

2.10 Contrats de location

Les contrats de location qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement.

Les biens loués en vertu de contrats qualifiés de location-financement sont comptabilisés en immobilisations corporelles. Les engagements financiers qui en découlent figurent dans les dettes financières.

Les biens sont amortis sur une durée d'utilité identique à celle des immobilisations corporelles acquises en propre. S'il n'est pas certain que Damartex devienne propriétaire du bien à la fin du contrat, l'actif est déprécié sur la base de la durée la plus courte entre la durée d'utilisation de l'actif et la durée du contrat.

Les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location-financement de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Les contrats de location qui ne confèrent pas au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en location simple.

2.11 Dépréciation des actifs

Conformément à la norme IAS 36 - *Dépréciation d'actifs*, les actifs ayant une durée d'utilité indéfinie et les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique au cours du second semestre de l'exercice.

Par ailleurs dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît, des tests de dépréciation sont réalisés pour les actifs immobilisés incorporels et corporels.

Le test de dépréciation consiste à déterminer si la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur nette comptable.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur, diminuée des coûts de vente, et sa valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien

informées et consentantes, diminué des coûts de cession.

La valeur d'utilité est obtenue à partir des projections des flux de trésorerie actualisés des plans moyen terme (tels qu'approuvés par la Direction) des 3 années suivantes, en retenant des taux de marchés à long terme avant impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs.

Pour ces tests, le Groupe considère qu'un délai de maturité de 5 ans maximum est nécessaire à l'atteinte du seuil de rentabilité.

Si l'un ou l'autre de ces montants est supérieur à la valeur nette comptable de l'actif, l'actif n'est pas déprécié.

Définition d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)

Une Unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

La valeur recouvrable est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible (absence de marché et de cash-flow affectable à ce seul actif), cet actif est regroupé avec d'autres de manière à former une Unité Génératrice de Trésorerie.

Une identification des Unités Génératrices de Trésorerie associées a été effectuée au sein du groupe Damartex. Elles sont principalement constituées par les entités juridiques du Groupe.

2.12 Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés, lors de la comptabilisation initiale, en trois catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs évalués en juste valeur par résultat
- les actifs détenus jusqu'à l'échéance
- les actifs disponibles à la vente

Les valeurs mobilières de placement sont classées dans la catégorie des actifs évalués en juste valeur, ils représentent des actifs détenus à des fins de transaction. Ces actifs sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les dépôts et cautionnements sont classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance. Il s'agit des sommes versées aux bailleurs en garantie de loyers. La valeur de ces actifs est réajustée régulièrement lors de la révision des loyers. Ils font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée en résultat si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie des actifs disponibles à la vente. Ils sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur constatées sont comptabilisées en autres éléments du résultat global jusqu'à leur cession. Il n'y a pas de titres de participation de ce type au 30 juin 2017.

2.13 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût de revient et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé des marchandises compte tenu des perspectives d'écoulement, diminué des coûts de production et de distribution restant à être supportés pour réaliser la vente.

Les stocks de matières, de marchandises et de produits fabriqués sont évalués principalement au coût unitaire moyen pondéré.

2.14 Clients et autres débiteurs

Les créances des clients et des autres débiteurs sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées par voie de provision en fonction des risques de non recouvrement appréciés au cas par cas.

2.15 Titres d'autocontrôle

Les actions Damartex détenues par le Groupe sont enregistrées en déduction des capitaux propres consolidés, quel que soit l'objet de leur détention.

Les résultats de cession de ces titres nets d'impôt sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

2.16 Paiements en actions

Certains salariés et mandataires sociaux du Groupe bénéficient de plans d'option d'achat d'actions et de plans d'attribution d'actions gratuites.

Le coût des attributions d'options est valorisé à la juste valeur des instruments à la date d'attribution. La juste valeur a été évaluée selon le modèle de Black & Scholes, modèle d'évaluation qui permet d'obtenir la juste valeur de l'avantage ainsi octroyé et prend notamment en compte différents paramètres tels que le cours de l'action, le prix d'exercice, la volatilité attendue, les dividendes attendus, le taux d'intérêts sans risque ainsi que la durée de vie de l'option.

Le coût ainsi déterminé est comptabilisé en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

2.17 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires débiteurs ainsi qu'aux caisses.

Les équivalents de trésorerie sont principalement des dépôts à terme ou des placements disponibles à la vente et sans risque.

2.18 Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation actuelle résultant d'un événement passé, dont il résultera pour le Groupe un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable.

Cette rubrique peut notamment comprendre les engagements découlant de restructurations, de litiges et d'autres risques.

Le cas échéant, les engagements résultant de plans de restructuration sont comptabilisés lorsque des plans détaillés ont été établis, que leur mise en œuvre repose sur une attente fondée et si une telle mesure a été annoncée aux personnels ou à leurs représentants.

2.19 Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Concernant les engagements en matière de retraite, le Groupe, se conformant à la réglementation et aux usages en vigueur dans chaque pays, participe à des régimes de retraite ou accorde des indemnités et avantages au départ des salariés. Un recensement de ces avantages accordés a été réalisé.

Les avantages accordés sont les suivants :

- les régimes de retraite à prestations définies en France et en Grande-Bretagne
- les régimes de retraite à cotisations définies en France, en Belgique, en Grande-Bretagne et en Allemagne
- les régimes d'indemnités de fin de carrière conventionnelles en France (prestations définies)
- les régimes de gratifications versées lors de l'octroi d'une médaille du travail en France (prestations définies)
- le régime de retraite article 83 pour certains salariés en France (cotisations définies)

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestation et chacune de ces unités est évaluée séparément pour valoriser l'obligation finale.

Pour les régimes à prestations définies, la charge nette de l'exercice correspond aux coûts des services rendus et passés, aux intérêts de la dette et aux revenus des fonds affectés à la couverture de ces engagements.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses financières (croissance des salaires, taux d'actualisation, taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie) et démographiques (âge de départ en retraite, espérance de vie, taux de rotations des effectifs).

Les écarts actuariels sont comptabilisés en capitaux propres, conformément au paragraphe 93 de la norme IAS 19.

Des fonds sont affectés à la couverture d'engagement à long terme du personnel en France et en Grande-Bretagne. Ils sont gérés par un organisme externe indépendamment du Groupe. Le solde net (entre l'actif et l'engagement) est comptabilisé à l'actif en cas de sur financement par rapport à l'engagement ou au passif en cas de sous fondement.

En cas de sur financement, l'actif fait l'objet d'un test de plafonnement conformément au paragraphe 58 de la norme IAS 19.

2.20 Emprunts et coûts des emprunts

Lors de leur comptabilisation initiale, les dettes sont mesurées à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission du passif.

Après leur reconnaissance initiale, les emprunts et dettes sont valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés en charges de l'exercice.

2.21 Impôts courants et différés

2.21.1 Impôts courants

Un régime d'intégration fiscale a été mis en place en France à compter du 1er juillet 2003. La totalité des sociétés françaises est comprise dans le périmètre de cette intégration au 1er juillet 2017.

Deux périodes d'intégration se sont déroulées de juillet 2003 à juin 2013. Une troisième période d'intégration a été reconduite pour une période de 5 ans à compter de juillet 2013.

Selon la convention, le bénéfice d'impôt lié à l'intégration fiscale, calculé entre l'impôt réellement payé dans le cadre du résultat fiscal groupe et la somme des impôts payables individuellement est imputable à Damartex, société tête de groupe.

L'économie d'impôt réalisée grâce aux déficits transmis par les filiales déficitaires est considérée comme un produit d'impôt.

En cas de sortie du groupe d'intégration fiscale, les filiales sortantes pourront être indemnisées par Damartex selon les modalités appréciées d'un commun accord lors de la sortie au vu des éléments de fait constatés à cette date.

2.21.2 Impôts différés actifs/passifs

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs établies selon les règles fiscales. Les principales différences temporelles sont liées aux provisions pour retraites et autres avantages assimilés et aux autres provisions temporairement non déductibles fiscalement.

Les impôts différés relatifs aux déficits fiscaux sont reconnus lorsque les conditions définies par la norme IAS 12 sont remplies :

- l'entité dispose de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale et la même entité imposable, qui engendreront des montants imposables sur lesquels les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront s'imputer
- il est probable que l'entité dégagera des bénéfices imposables avant que les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés n'expirent
- les pertes fiscales non utilisées résultent de causes identifiables qui ne se reproduiront vraisemblablement pas
- les opportunités liées à la gestion fiscale de l'entité généreront un bénéfice imposable pendant la période au cours de laquelle les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés

Dans la mesure où il n'est pas probable que l'entité disposera d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer les pertes fiscales ou les crédits d'impôts non utilisés, l'actif d'impôt différé n'est pas comptabilisé.

2.22 Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Concernant les flux d'achat et de vente de marchandises et de cadeaux, le Groupe s'inscrit dans une comptabilité de couverture du risque de change, couverture basée sur des flux futurs de trésorerie.

Les besoins en devises pour ces achats sont couverts par des instruments financiers qui sont testés afin de déterminer s'ils sont éligibles à la comptabilité de couverture.

Pour que l'instrument soit considéré comme couvrant, la relation de couverture doit être clairement définie et documentée dès la date de sa mise en place et l'efficacité de la relation de couverture doit être démontrée par le rapport des variations de juste valeur du dérivé et de l'élément couvert (rapport compris entre 80% et 125%, test prospectif et rétrospectif à chaque clôture).

A la clôture, les instruments sont évalués à la Juste Valeur ("Mark to Market").

Si une couverture de flux de trésorerie satisfait aux conditions du paragraphe 88 de la norme IAS 39 durant la période, elle est comptabilisée comme suit :

- la partie du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture qui est considéré constituer une couverture efficace est comptabilisée directement en capitaux propres, via l'état de variation des capitaux propres consolidés
- la partie inefficace du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture est comptabilisée en résultat

2.23 Résultat par action

Le résultat net par action est obtenu en rapportant le résultat net de la période au nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période, sous déduction du nombre moyen d'actions auto-détenues.

Le résultat net par action après dilution est établi sur la base du nombre moyen pondéré d'actions avant dilution, majoré du nombre moyen pondéré d'actions qui résulterait de la levée des options de souscription existantes durant l'exercice.

2.24 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué par l'ensemble des produits des activités ordinaires des sociétés intégrées.

Dans le Groupe on rencontre notamment les types de flux de ventes suivants : vente avec paiement comptant ou à la commande, vente à crédit et vente en contre-remboursement.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la réception de la commande dès lors que la marchandise est disponible dans les stocks compte tenu des critères suivants : les biens sont fabriqués et identifiés, la livraison est probable, le report de livraison éventuel est reconnu par l'acheteur et les conditions générales de vente sont acceptées par le client.

Ces ventes étant faites avec un droit de retour, une estimation statistique de ces retours est constatée en déduction du chiffre d'affaires.

Le groupe Damartex possède un programme de fidélisation. L'interprétation IFRIC 13 précise que les avantages ainsi accordés constituent des éléments séparés de la vente initiale. La part de chiffre d'affaires correspondant à l'avantage futur octroyé est donc différée, jusqu'à utilisation des points par les clients.

2.25 Frais de publicité

Les frais de publicité comprennent principalement les cadeaux aux clients, les catalogues, les encarts, les mailings et les coûts des médias.

Ces dépenses sont comptabilisées en charges dès que la prestation est réalisée ou dès que le produit est livré.

2.26 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et ces charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles et inhabituelles.

Le résultat opérationnel courant est un agrégat intermédiaire qui facilite la compréhension de la performance opérationnelle du Groupe.

Les autres charges et produits opérationnels correspondent aux éléments inhabituels, anormaux ou peu fréquents. Ils intègrent les plus ou moins-values sur cessions d'actifs, des coûts de restructuration et des dépréciations d'immobilisations qui seraient de nature à perturber la lisibilité du résultat opérationnel courant.

2.27 Résultat financier

Le résultat financier est composé des produits financiers liés aux placements, aux charges financières liées à l'endettement et aux effets de change.

2.28 Secteurs opérationnels

Conformément à la norme IFRS 8 – Secteurs opérationnels, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion interne utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources du Président du Directoire.

Les secteurs opérationnels présentant des caractéristiques économiques similaires sur la base des indicateurs de performance examinés par le principal décideur opérationnel (notamment le taux de marge) et des autres critères énoncés par la norme ont fait l'objet d'un regroupement pour déterminer les secteurs à présenter.

Documents Financiers consolidés

3. FAITS MARQUANTS

Aucun fait marquant n'est à signaler au cours de cet exercice.

4. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Au 30 juin 2017, les sociétés Andres NV, Labels by Andres NV, 3 Pagen GmbH (et ses filiales Mandata mbH & Co KG et 3 Pagen AG) et 3 Pagen mbH avait été consolidées sur la base de leurs valeurs nettes comptables.

Le tableau suivant résume les modalités définitives d'affectation du prix payé sur la base des justes valeurs des éléments bilanciaux des sociétés acquises à la date de leur prise de contrôle.

Au cours de cet exercice, les travaux d'allocation du goodwill ont conduit aux résultats suivants :

- Revalorisation des terrains et bâtiments pour 5,3 M€
- Reconnaissance de marques pour 19,4 M€
- Reconnaissance de fichiers clients pour 0,5 M€
- Comptabilisation d'impôts différés passifs associés pour -7,8 M€

<i>en milliers d'euros</i>	Allocation provisoire du prix d'acquisition	Allocation définitive du prix d'acquisition
Ecart d'acquisition	21 617	4 214
Immobilisations incorporelles et corporelles	7 113	32 336
Actif financier	28	28
Impôts différés (+ : Actif ; - : Passif)	1 203	-6 617
Stocks	13 735	13 735
Créances clients nettes	7 831	7 831
Autres débiteurs	1 248	1 248
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 106	11 106
Passifs financiers	-975	-975
Passifs liés aux avantages envers le personnel	-9 868	-9 868
Provisions	-708	-708
Dettes fournisseurs	-7 772	-7 772
Autres dettes	-7 210	-7 210
Prix d'acquisition	37 345	37 345
Moins : Trésorerie acquise	-11 106	-11 106
Flux de trésorerie résultant de l'acquisition, déduction faite de la trésorerie acquise	26 239	26 239

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultats consolidé au 30 juin 2017, comme si l'affectation définitive avait été faite dès la date de prise de contrôle.

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2017 initial	Affectation défini tive	30 JUIN 2017 retraité
CHIFFRE D'AFFAIRES	774 932		774 932
Achats consommés	-268 197		-268 197
Charges de personnel	-134 034		-134 034
Charges externes	-337 245		-337 245
Charges d'amortissements	-12 081	-260	-12 341
Dotations et reprises / provisions	-401		-401
Résultat opérationnel courant	22 975	-260	22 715
Autres produits opérationnels	1 472		1 472
Autres charges opérationnelles	-3 177		-3 177
Résultat opérationnel	21 270	-260	21 010
Produits financiers	8		8
Charges financières	-2 401		-2 401
Résultat financier	-2 393	0	-2 393
Résultat avant impôts	18 877	-260	18 617
Impôts sur les résultats	-2 579	80	-2 499
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES	16 298	-180	16 118
RESULTAT NET DES ACTIVITES ABANDONNEES	51		51
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	16 349	-180	16 169
dont Groupe	16 349	-180	16 169
dont Participations ne donnant pas le contrôle	0	0	0

Documents Financiers consolidés

5. SECTEURS OPERATIONNELS

Le groupe Damartex est organisé en deux secteurs d'activité :

- Le secteur « Textile »
- Le secteur « Home & Lifestyle » ou équipement de la personne et de la maison

Ces secteurs donnent une vision pertinente de la performance du groupe Damartex, en lien avec sa stratégie.

30 juin 2017

<i>En milliers d'euros</i>	TEXTILE	HOME & LIFESTYLE	TOTAL
Chiffre d'affaires	613 244	161 688	774 932
Résultat opérationnel Retraité (*)	12 361	8 649	21 010
Dotations aux amortissements Retraité (*)	11 189	1 152	12 341
Investissements	16 146	2 728	18 874

(*) Retraité suite à l'affectation définitive de l'écart d'acquisition (cf note 4)

30 juin 2018

<i>En milliers d'euros</i>	TEXTILE	HOME & LIFESTYLE	TOTAL
Chiffre d'affaires	585 483	170 540	756 023
Résultat opérationnel	10 151	4 146	14 297
Dotations aux amortissements	11 466	1 672	13 138
Investissements	14 839	2 636	17 475

Ventilation du chiffre d'affaires consolidé selon la localisation des clients

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2018	30 JUIN 2017
France	406 401	418 296
Belgique - Luxembourg	96 391	93 074
Grande-Bretagne	160 148	185 024
Allemagne	71 759	57 912
Autriche	7 791	6 617
Suisse	11 350	11 223
Etats-Unis	2 183	2 786
TOTAL	756 023	774 932

6. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2018	30 JUIN 2017
Autres éléments opérationnels	120	1 472
Résultat net sur cession d'éléments d'actifs	458	0
Autres produits opérationnels	578	1 472
Autres éléments opérationnels	-1 685	-1 923
Résultat net sur cession d'éléments d'actifs	0	-1 254
Autres charges opérationnelles	-1 685	-3 177
TOTAL	-1 107	-1 705

Les autres charges opérationnelles de l'exercice intègrent un montant de -2,2 M€ lié à la dépréciation de l'écart d'acquisition Vivadia.

7. RESULTAT FINANCIER

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2018	30 JUIN 2017
Produits financiers	36	7
Effets de change	160	0
Produits financiers	196	7
Charges financières	-1 080	-785
Effets de change	0	-1 615
Charges financières	-1 080	-2 400
TOTAL	-884	-2 393

8. IMPOTS

8.1 Impôts sur le résultat

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2018	30 JUIN 2017 Retraité (*)
RESULTAT AVANT IMPOT	13 413	18 617
<i>Taux de l'impôt</i>	34,43%	34,43%
Impôt théorique au taux d'impôt applicable	4 618	6 410
Différences de taux (**)	-1 654	-2 444
Déficits non activés (+ : non reconnus ; - : utilisés)	686	312
Crédits d'impôts	-664	-2 301
Charges non déductibles et divers	81	523
Charge totale d'impôt au compte de résultat consolidé	3 067	2 499
<i>Taux effectif d'imposition</i>	22,9%	13,4%
Dont impôt exigible	4 931	3 783
Dont impôts différés	-1 864	-1 284

(*) Retraité suite à l'affectation définitive de l'écart d'acquisition (cf note 4)

(**) Essentiellement liées aux activités en Grande Bretagne au taux d'IS à 20% et à la baisse prévue du taux d'impôts (25%) sur les sociétés en France (impact sur les impôts différés à moyen et long terme).

8.2 Impôts différés

Un actif net d'impôt différé n'est constaté que s'il est probable que l'entité disposera dans les prochains exercices d'un bénéfice imposable supérieur aux pertes existantes auprès de la même autorité fiscale. Cette probabilité est mesurée au 30 juin 2018 à partir des budgets, plans à long terme approuvés par la Direction au cours de l'exercice actuel et des dispositions fiscales en vigueur dans chacun des pays.

L'impôt est alors activé à hauteur des résultats prévus lors des trois prochains exercices.

En application de ce principe, en France, la totalité des déficits ont été activés au 30 juin 2016. Au 30 juin 2018, ils représentent désormais 1,9 M€ d'actif d'impôts différés (notes 8.3 et 8.4)

En revanche, en application du principe ci-dessus décrit, toutes les conditions n'étant pas respectées en Suisse et en Belgique (pour la société Labels by Andres), aucune activation n'a été constatée.

Ainsi les déficits non activés du Groupe représentent environ 9,5 M€ de base pour un montant d'impôts non activé de 2,4 M€ (contre 11,2 M€ de base pour un montant 3,4 M€ d'impôts non activé au 30 juin 2017).

8.3 Analyse par pays

Impôts différés actifs

Aucune entité n'est en position net d'impôts différés actifs au 30 juin 2018.

Impôts différés passifs

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2018	30 JUIN 2017 Retraité (*)
Allemagne	6 384	6 581
Belgique	1 744	2 160
Grande-Bretagne	3 064	2 799
France	4 713	2 807
TOTAL	15 905	14 347

(*) Retraité suite à l'affectation définitive de l'écart d'acquisition (cf note 4)

8.4 Analyse par nature

Impôts différés actifs

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2018	30 JUIN 2017 Retraité (*)
IDA liés aux avantages du personnel	3 110	3 385
IDA liés aux dettes fiscales et sociales	2 129	2 474
IDA sur IFRIC 13 programme fidélité	296	292
IDA sur frais de publicité	60	72
IDA sur différences temporaires	1 287	1 937
IDA sur report déficitaires	1 606	1 540
Compensation IDA/IDP	-8 488	-9 700
TOTAL	0	0

(*) Retraité suite à l'affectation définitive de l'écart d'acquisition (cf note 4)

Impôts différés passifs

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2018	30 JUIN 2017 Retraité (*)
IDP liés aux méthodes de provisions		
IDP liés aux différences de plan d'amortissement	4 574	6 161
IDP sur crédits baux	1 213	1 204
IDP sur instruments de couverture de change	1 300	-1 957
IDP sur différences temporaires	1 296	1 765
IDP liés aux marques	15 051	16 070
Autres	959	804
Compensation IDA/IDP	-8 488	-9 700
TOTAL	15 905	14 347

(*) Retraité suite à l'affectation définitive de l'écart d'acquisition (cf note 4)

Impôts différés, charge de l'exercice

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2018	30 JUIN 2017 Retraité (*)
ID liés aux méthodes de provisions	145	-208
ID liés aux avantages du personnel	228	186
ID liés aux différences de plan d'amortissement	-2 108	-2 020
ID liés aux différences temporaires, sociales et fiscales	316	67
ID sur instruments de couverture de change	183	98
ID liés aux activations des déficits	-72	582
ID sur IFRIC 13 programme fidélité	-4	24
Autres	-552	-13
TOTAL	-1 864	-1 284

(*) Retraité suite à l'affectation définitive de l'écart d'acquisition (cf note 4)

Documents Financiers consolidés

9. RESULTAT PAR ACTION

	30 JUIN 2018	30 JUIN 2017 Retraité (*)
Résultat net part du Groupe (en milliers d'euros)	10 371	16 169
Nombre moyen d'actions	7 364 000	7 364 000
Nombre moyen d'actions propres	358 637	399 978
Nombre d'actions à retenir	7 005 363	6 964 022
Résultat net par action (en euros)	1,480	2,322
Effet de la dilution		
Effet dilutif (SO et AGA)	11 902	14 810
Nombre d'actions à retenir	7 017 265	6 978 832
Résultat net dilué par action (en euros)	1,478	2,317

(*) Retraité suite à l'affectation définitive de l'écart d'acquisition (cf note 4)

Mouvements sur la période concernant les actions propres :

	30 JUIN 2017	ACHATS	VENTES	+/- VALUES REALISEES	30 JUIN 2018
Nombre d'actions propres	381 094	36 425	-94 116		323 403
Prix moyen (en euros)	17,97	35,85	23,04		18,38
TOTAL (en milliers d'euros)	6 849	1 306	-2 945	735	5 945

10. AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

<i>En milliers d'euros</i>	INSTRUMENT DE COUVERTURE DE CHANGE	ECART DE CONVERSION	ENGAGEMENT ENVERS LE PERSONNEL	TOTAL
Variation de valeur	-18 536	-4 528	607	-22 457
Recyclage en résultat	7 019			7 019
Effets d'impôts	3 966	250	-272	3 944
AU 30 JUIN 2017	-7 551	-4 278	335	-11 493

<i>En milliers d'euros</i>	INSTRUMENT DE COUVERTURE DE CHANGE	ECART DE CONVERSION	ENGAGEMENT ENVERS LE PERSONNEL	TOTAL
Variation de valeur	14 946	-1 251	955	14 650
Recyclage en résultat	-5 928			-5 928
Effets d'impôts	-3 105	30	-115	-3 190
AU 30 JUIN 2018	5 913	-1 221	841	5 532

11. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2018			30 JUIN 2017
	BRUT	AMORT. ET DEP.	NET	Retraité (*) NET
Ecarts d'acquisition	24 219	-2 233	21 986	24 287
Brevets, licences, logiciels	34 968	-26 001	8 967	7 322
Marques	74 501	-394	74 107	74 394
Droits au bail	9 907	-64	9 843	9 941
Autres immobilisations incorporelles	9 003	-2 228	6 775	5 063
TOTAL	152 597	-30 919	121 678	121 007

11.1 Valeur brute

<i>En milliers d'euros</i>	ECARTS D'ACQUISITION	BREVETS, LICENCES, LOGICIELS	MARQUES	DROITS AU BAIL	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	TOTAL
Au 30 juin 2017 Retraité (*)	24 287	35 730	74 764	10 024	7 086	151 890
Acquisitions		3 656	8		2 631	6 295
Cessions		-5 018		-116		-5 134
Effets de variations de change	-68	-95	-271	-1	-6	-441
Autres mouvements		695			-708	-13
Au 30 juin 2018	24 219	34 968	74 501	9 907	9 003	152 597

11.2 Amortissements et dépréciations

<i>En milliers d'euros</i>	ECARTS D'ACQUISITION	BREVETS, LICENCES, LOGICIELS	MARQUES	DROITS AU BAIL	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	TOTAL
Au 30 juin 2017 Retraité (*)	0	-28 408	-370	-83	-2 023	-30 883
Amortissements	-2 233	-2 747	-24	699	-206	-4 511
Cessions		5 019		-680		4 339
Effets de variations de change		55			1	56
Autres mouvements		80				80
Au 30 juin 2018	-2 233	-26 001	-394	-64	-2 228	-30 919
Valeur nette au 30 juin 2018	21 986	8 967	74 107	9 843	6 775	121 678

11.3 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée se détaille par Unité Génératrice de Trésorerie comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	ECARTS D'ACQUISITION	MARQUES	DROITS AU BAIL	30 JUIN 2018	30 JUIN 2017 Retraité (*)
Belgique	3 711	1 368	1 573	6 652	6 751
Suisse	0	1 893	0	1 893	2 004
France	5 310	30 644	8 146	44 100	46 347
Grande-Bretagne	8 752	20 778	124	29 654	29 882
Allemagne	4 213	19 425	0	23 638	23 637
TOTAL	21 986	74 108	9 843	105 937	108 621

(*) Retraité suite à l'affectation définitive de l'écart d'acquisition (cf note 4)

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2018			30 JUIN 2017
	BRUT	AMORT. ET DEP.	NET	Retraité (*) NET
Terrain	10 498	-219	10 279	10 271
Constructions	77 570	-42 768	34 802	35 138
Installations techniques, matériel et outillage	47 533	-38 921	8 612	9 697
Autres immobilisations corporelles	96 813	-68 845	27 968	25 369
Immobilisations corporelles en cours	2 468	0	2 468	3 070
TOTAL	234 882	-150 753	84 128	83 544

12.1 Valeur brute

<i>En milliers d'euros</i>	TERRAIN	CONSTRUCTIONS	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIELS ET OUTILLAGE	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	TOTAL
Au 30 juin 2017 Retraité (*)	10 486	81 144	47 096	88 082	3 070	229 878
Acquisitions	83	2 218	782	6 303	1 794	11 180
Cessions	-52	-304	-196	-5 024		-5 576
Effets de variations de change	-19	-150	-47	-66	-3	-285
Actifs liés aux activités abandonnées						0
Variation de périmètre						0
Autres mouvements		-5 338	-102	7 518	-2 393	-315
Au 30 juin 2018	10 498	77 570	47 533	96 813	2 468	234 882

12.2 Amortissements et dépréciations

<i>En milliers d'euros</i>	TERRAIN	CONSTRUCTIONS	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIELS ET OUTILLAGE	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	TOTAL
Au 30 juin 2017 Retraité	-215	-46 003	-37 399	-62 713	0	-146 330
Amortissements	-6	-3 017	-1 904	-5 059		-9 986
Cessions		250	157	4 739		5 146
Effets de variations de change	2	83	34	59		178
Autres mouvements		5 919	191	-5 871		239
Au 30 juin 2018	-219	-42 768	-38 921	-68 845	0	-150 753
Valeur nette au 30 juin 2018	10 279	34 802	8 612	27 968	2 468	84 128

(*) Retraité suite à l'affectation définitive de l'écart d'acquisition (cf note 4)

12.3 Immobilisations corporelles en contrat de location-financement

L'échéancier des paiements minimaux relatifs aux contrats de location-financement se présente de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2018	30 JUIN 2017
A un an au plus	688	886
Plus d'un an et moins de cinq ans	769	1 456
A plus de cinq ans	0	0
TOTAL	1 457	2 342

La valeur nette des immobilisations relatives à ces contrats de location-financement est de 6 154 k€ au 30 juin 2018.

13. IMMOBILISATIONS - TEST DE PERTE DE VALEUR

Les principes de dépréciation des actifs non financiers sont détaillés dans la note 2.11. Les écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont décomposés dans la note 11.3.

13.1 Hypothèses retenues

Le taux de croissance annuel moyen de l'activité dans les phases budget et plan à moyen terme est basé sur des données historiques de la société. Le taux de croissance à l'infini retenu est de 2% au 30 juin 2018 et 2% au 30 juin 2017.

Le Groupe a retenu le WACC (coût moyen pondéré du capital) comme taux d'actualisation du cash-flow, il s'agit d'un taux avant impôt. Ses composantes sont principalement le taux des OAT à 10 ans (0,8%) associé à une prime de risque (7,9%).

Le taux retenu pour cet exercice s'élève à 9,6% (30 juin 2017 : 9,6%).

Pour cet exercice, la valeur recouvrable est la valeur d'utilité.

Les différentes activités du Groupe se situant dans un environnement relativement homogène, les hypothèses présentées ci-dessus ont été appliquées à l'ensemble des UGT.

13.2 Tests de dépréciation

Les tests de dépréciation d'actifs réalisés cette année ont conduit le Groupe à déprécier intégralement l'écart d'acquisition lié à l'enseigne Vivadia pour un montant de 2,2 M€. Cette charge a été comptabilisée dans le compte de résultat sur la ligne « Autres charges opérationnelles »

Pour tous les autres actifs testés, la valeur recouvrable s'est toujours révélée supérieure à la valeur nette comptable, aucune autre dépréciation n'a été comptabilisée au 30 juin 2018.

13.3 Sensibilités aux changements d'hypothèses

Des tests de sensibilité aux changements d'hypothèses (sur le taux d'actualisation et sur les hypothèses clef retenues pour la détermination des flux de trésorerie) ont été pratiqués par le Groupe.

Les résultats de ces tests (+/- 1 point de taux d'actualisation et une baisse de 5% des hypothèses clef retenues pour la détermination des flux de trésorerie) ne remettent pas en question l'absence de dépréciation constatée sur l'exercice.

Documents Financiers consolidés

14. STOCKS

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2018	30 JUIN 2017
Valeurs brutes	134 846	132 785
Dépréciation	-13 164	-14 145
TOTAL	121 682	118 640

15. CREANCES CLIENTS

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2018	30 JUIN 2017
Valeurs brutes	52 950	58 454
Dépréciation	-5 646	-5 865
TOTAL	47 305	52 588

Echéancier des créances clients

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2018	30 JUIN 2017
Non échues et non dépréciées	46 220	51 796
Echues, non dépréciées < 30 jours	0	0
Echues, non dépréciées > 30 jours	0	0
Echues et dépréciées	6 730	6 658
TOTAL	52 950	58 454

Risque clients

La quasi-totalité de nos clients sont des particuliers, les créances sont donc individuellement très faibles. Le risque client porte sur les clients réglant à la réception de commande ou ceux à qui nous accordons un délai de paiement. Des provisions sont comptabilisées en fonction des probabilités de recouvrement pour faire face à ce risque.

16. AUTRES DEBITEURS

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2018	30 JUIN 2017
Avances et acomptes versés	5 361	6 513
Charges constatées d'avance	4 913	4 683
Autres créances	5 306	7 721
TOTAL	15 580	18 917

Documents Financiers consolidés

17. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2018	30 JUIN 2017
Comptes bancaires		50 112	33 277
Trésorerie et équivalents de trésorerie		50 112	33 277
Concours bancaires	19	-76 520	-64 440
Trésorerie à la clôture		-26 408	-2 423

18. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se ventilent de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2018	30 JUIN 2017
Capital émis	103 096	103 096
Réserve légale	8 788	8 179
Prime d'émission	21 855	21 855
Ecart de conversion	-12 375	-11 124
Autres réserves	68 667	53 532
Résultat net	10 344	16 169
TOTAL	200 374	191 707

Au 30 juin 2018, le capital social est composé de 7 364 000 actions entièrement libérées de valeur nominale de 14 euros. Aucune modification n'est intervenue durant l'exercice.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 14 novembre 2018 la distribution d'un dividende de 0,50 € par action au titre de cet exercice.

Le dividende distribué au titre de l'exercice clos en 2017 s'élevait à 0,65€ par action.

19. PASSIFS FINANCIERS

19.1 Analyse par catégorie

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2018	30 JUIN 2017
Crédit bail		768	1 456
Dettes financières diverses		2 649	981
Passifs financiers à plus d'un an		3 417	2 437
Crédit bail		688	886
Concours bancaires	17	76 520	64 440
Dettes financières diverses		0	600
Passifs financiers à moins d'un an		77 208	65 926
PASSIFS FINANCIERS		80 625	68 363

19.2 Analyse par taux

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2018	30 JUIN 2017
Taux variable	76 520	64 400
Taux fixe	4 105	3 923
TOTAL	80 625	68 323

19.3 Analyse par devise

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2018	30 JUIN 2017
GBP	1 374	0
EUR	79 246	68 323
USD	5	0
TOTAL	80 625	68 323

19.4 Les covenants

Damartex dispose d'autorisations d'emprunts moyen terme (lignes de crédit confirmées à échéance 2020) totalisant 120 millions d'euros auprès de 4 établissements bancaires. Au 30 juin 2018, ces lignes sont utilisées à hauteur de 70 millions d'euros.

La mise à disposition de ces financements par les établissements de crédit est soumise à l'engagement pris par Damartex de respecter des covenants financiers portant sur la structure financière du Groupe (dettes financières nettes consolidées / fonds propres consolidés) et sur sa capacité de remboursement (dettes financières nettes consolidées / excédent brut d'exploitation consolidé).

Les covenants financiers sont respectés au 30 juin 2018.

Documents Financiers consolidés

20. INSTRUMENTS FINANCIERS

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2017		VENTILATION PAR CLASSIFICATION COMPTABLE		
	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	COUT AMORTI	INSTRUMENTS DERIVES
Clients	52 588	52 588		52 588	
Trésorerie	33 277	33 277		33 277	
Dépôts et cautions	2 037	2 037		2 037	
Instruments dérivés actifs	1 854	1 854			1 854
Instruments financiers actifs	89 757	89 757	0	87 903	1 854
Concours bancaires	-64 440	-64 440		-64 440	
Crédit bail	-2 342	-2 238		-2 238	
Dettes financières diverses	-981	-981		-981	
Instruments dérivés passifs	-7 691	-7 691			-7 691
Fournisseurs	-77 707	-77 707		-77 707	
Instruments financiers passifs	-153 161	-153 057	0	-145 366	-7 691
TOTAL	-63 404	-63 300	0	-57 463	-5 837

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2018		VENTILATION PAR CLASSIFICATION COMPTABLE		
	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	COUT AMORTI	INSTRUMENTS DERIVES
Clients	47 305	47 305		47 305	
Trésorerie	50 112	50 112		50 112	
Dépôts et cautions	1 555	1 555		1 555	
Instruments dérivés actifs	4 381	4 381			4 381
Instruments financiers actifs	103 353	103 353	0	98 972	4 381
Concours bancaires	-76 520	-76 520		-76 520	
Crédit bail	-1 456	-1 403		-1 403	
Dettes financières diverses	-2 649	-2 649		-2 649	
Instruments dérivés passifs	-606	-606			-606
Fournisseurs	-76 821	-76 821		-76 821	
Instruments financiers passifs	-158 052	-157 999	0	-157 393	-606
TOTAL	-54 699	-54 646	0	-58 421	3 775

La juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur est déterminée par référence à des données de marché (niveau 2 défini par la norme IFRS 7).

Pour faire face à cet engagement, pour rappel, le Groupe dispose de lignes de crédit confirmées à hauteur de 120 M€.

21. EXCEDENT FINANCIER

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2018	30 JUIN 2017
Trésorerie et équivalent de trésorerie	17	50 112	33 277
Passifs financiers	19	-80 625	-68 363
TOTAL		-30 513	-35 086

22. AVANTAGES AU PERSONNEL

22.1 Actifs liés aux avantages au personnel

<i>En milliers d'euros</i>	ENGAGEMENTS BRUTS	30 JUIN 2018		30 JUIN 2017
		ACTIFS DE COUVERTURE	ACTIFS NETS	ACTIFS NETS
Indemnité départ à la retraite Grande-Bretagne	-28 441	28 902	460	0
TOTAL	-28 441	28 902	460	0

22.2 Passifs liés aux avantages au personnel

<i>En milliers d'euros</i>	ENGAGEMENTS BRUTS	30 JUIN 2018		30 JUIN 2017
		ACTIFS DE COUVERTURE	PASSIFS NETS	PASSIFS NETS
Indemnité départ à la retraite France	-10 282	1 895	-8 387	-7 503
Indemnité départ à la retraite Grande-Bretagne	0	0	0	-1 592
Indemnité départ à la retraite Allemagne	-10 189	0	-10 189	-9 300
Provision préretraite Belgique	-228		-228	-281
Participation légale France	0		0	-19
TOTAL	-20 699	1 895	-18 804	-18 694

22.3 Charges comptabilisées

Les avantages au personnel ont impacté le compte de résultat consolidé de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>		30 JUIN 2018	30 JUIN 2017
Coûts des services rendus		-1 003	-781
Coûts financiers nets		-426	-45
Charge nette de l'exercice		-1 429	-826
Dont comptabilisé	en charges de personnel	-1 003	-781
	en charges financières	-426	-45

Documents Financiers consolidés

22.4 Analyse par pays

Indemnité de départ à la retraite en France :

<i>En milliers d'euros</i>	ENGAGEMENTS BRUTS	ACTIFS DE COUVERTURE	ENGAGEMENTS NETS
Au 30 juin 2016	-10 616	3 532	-7 084
Charges nettes de l'exercice	-742	53	-689
- <i>Coûts des services rendus</i>	-594	0	-594
- <i>Coûts financiers</i>	-148	0	-148
- <i>Rendement attendu du fonds</i>	0	53	53
Cotisations versées		254	254
Prestations servies	491	-491	0
Ecart actuariels générés	123	-107	16
Au 30 juin 2017	-10 744	3 241	-7 503
Charges nettes de l'exercice	-727	45	-682
- <i>Coûts des services rendus</i>	-559	0	-559
- <i>Coûts financiers</i>	-168	0	-168
- <i>Rendement attendu du fonds</i>	0	45	45
Cotisations versées	0	248	248
Prestations servies	1 842	-1 841	1
Ecart actuariels générés	-653	202	-451
Au 30 juin 2018	-10 282	1 895	-8 387

Indemnité de départ à la retraite en Grande-Bretagne :

<i>En milliers d'euros</i>	ENGAGEMENTS BRUTS	ACTIFS DE COUVERTURE	ENGAGEMENTS NETS
Au 30 juin 2016	-30 325	28 741	-1 584
Charges nettes de l'exercice	-791	744	-47
- <i>Coûts des services rendus</i>			0
- <i>Coûts financiers</i>	-791		-791
- <i>Rendement attendu du fonds</i>		744	744
Cotisations versées			0
Prestations servies	1 084	-1 084	0
Ecart actuariels générés	-2 080	2 021	-59
Ecart de conversion	1 861	-1 763	98
Au 30 juin 2017	-30 251	28 660	-1 592
Charges nettes de l'exercice	-796	759	-37
- <i>Coûts des services rendus</i>			0
- <i>Coûts financiers</i>	-796		-796
- <i>Rendement attendu du fonds</i>		759	759
Cotisations versées		493	493
Prestations servies	1 140	-1 140	0
Ecart actuariels générés	1 236	348	1 584
Ecart de conversion	230	-218	12
Au 30 juin 2018	-28 441	28 902	460

Documents Financiers consolidés

Indemnité de départ à la retraite en Allemagne :

<i>En milliers d'euros</i>	ENGAGEMENTS BRUTS	ACTIFS DE COUVERTURE	ENGAGEMENTS NETS
Au 30 juin 2016			
Variation de périmètre	-9 868		-9 868
Charges nettes de l'exercice	-90	0	-90
- <i>Coûts des services rendus</i>	-187		-187
- <i>Coûts financiers</i>	97		97
- <i>Rendement attendu du fonds</i>			0
Cotisations versées			0
Prestations servies			0
Ecart actuariels générés	658		658
Au 30 juin 2017	-9 300	0	-9 300
Charges nettes de l'exercice	-710	0	-710
- <i>Coûts des services rendus</i>	-444		-444
- <i>Coûts financiers</i>	-266		-266
- <i>Rendement attendu du fonds</i>			0
Cotisations versées			0
Prestations servies			0
Ecart actuariels générés	-179		-179
Au 30 juin 2018	-10 189	0	-10 189

22.5 Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

	France	
	30 JUIN 2018	30 JUIN 2017
Taux d'actualisation	1,4%	1,5%
Taux de croissance attendue des salaires	1,5%	0,6%
	Grande-Bretagne	
	30 JUIN 2018	30 JUIN 2017
Taux d'actualisation	2,8%	2,7%
Taux de croissance attendue des salaires	3,2%	3,4%
	Allemagne	
	30 JUIN 2018	30 JUIN 2017
Taux d'actualisation	1,8%	2,0%
Taux de croissance attendue des salaires	2,0%	2,0%

- Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation est déterminé par zone géographique par référence aux taux de rendement des obligations notées AA à la date de clôture.

- Taux de turnover

En France, le taux est calculé par société, selon la catégorie socio-professionnelle. Il est décroissant selon l'âge du salarié. Le taux moyen n'excède pas 10%.

En Grande-Bretagne, s'agissant d'un régime à prestations définies, les droits sont définitivement acquis au cours de la période de présence des salariés, le taux de turnover n'est donc pas utilisé.

22.6 Test de sensibilité

22.6.1 Engagements

Au 30 juin 2018 la variation d'un point de pourcentage du taux d'actualisation aurait les effets suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	France	
	DIMINUTION D'1 POINT	AUGMENTATION D'1 POINT
Impact coûts des services rendus	-67	55
Impact capitaux propres de la dette	-895	756

<i>En milliers d'euros</i>	Grande-Bretagne	
	DIMINUTION D'1 POINT	AUGMENTATION D'1 POINT
Impact coûts des services rendus	0	0
Impact capitaux propres de la dette	-4 778	4 664

<i>En milliers d'euros</i>	Allemagne	
	DIMINUTION D'1 POINT	AUGMENTATION D'1 POINT
Impact coûts des services rendus	21	18
Impact capitaux propres de la dette	-1 800	1 398

22.6.2 Actifs de couverture

En France, l'actif de couverture est principalement constitué de produits à taux fixes. Le montant de l'actif est relativement stable depuis plusieurs exercices, il n'y a plus de versement complémentaire dans le fonds.

En Grande-Bretagne, l'actif de couverture est principalement constitué d'obligations (environ 73% au 30 juin 2018 et 74 % au 30 juin 2017).

<i>En milliers d'euros</i>	France	
	DIMINUTION D'1 POINT	AUGMENTATION D'1 POINT
Impact taux d'actualisation	-17	20

<i>En milliers d'euros</i>	Grande-Bretagne	
	DIMINUTION D'1 POINT	AUGMENTATION D'1 POINT
Impact taux d'actualisation	-5	5

22.7 Cotisations à verser au régime en 2018-2019

La meilleure estimation des cotisations à verser au régime pour la période annuelle suivant celle couverte par les présents états financiers annuels (soit à la clôture au 30 juin 2019) s'élève à :

- Sociétés françaises : 248 k€
- Sociétés anglaises : 222 k€

Documents Financiers consolidés

23. PROVISIONS

Au cours de cet exercice, les soldes des provisions ont évolué de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	PROVISIONS POUR LITIGES	PROVISIONS POUR RESTRUCTURATIONS	PROVISIONS DIVERSES	TOTAL
Au 30 juin 2017	2 384	302	565	3 250
Dotation	11	126	54	191
Utilisation	-1 127	-7	-385	-1 519
Variations de change				0
Au 30 juin 2018	1 268	421	234	1 922

24. AUTRES DETTES

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2018	30 JUIN 2017
Avances et acomptes reçus	18 876	21 578
Dettes sociales	25 532	28 156
Dettes fiscales	10 158	8 793
Produits constatés d'avance	1 261	1 440
Autres dettes	1 813	1 557
TOTAL	57 640	61 524

25. INSTRUMENTS DERIVES

25.1 Synthèse

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2018	30 JUIN 2017
Instruments dérivés actifs	4 381	1 854
Instruments dérivés passifs	-606	-7 691
TOTAL	3 775	-5 837

Les instruments dérivés portent uniquement sur la couverture du risque de change lié à une politique d'achats en devises au sein du Groupe. Ces instruments consistent principalement en contrats de change à terme et options sur devises.

25.2 Analyse des instruments dérivés

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2018	30 JUIN 2017
CHF	-117	49
USD	3 960	-5 585
GBP	-22	-276
EUR	-46	-25
TOTAL	3 775	-5 837

Documents Financiers consolidés

26. GESTION DU RISQUE

Outre les instruments dérivés, les principaux passifs sont constitués d'emprunts, de contrats de location avec option d'achat, de découverts bancaires et de dettes fournisseurs et autres créditeurs.

Le Groupe détient des actifs tels que des créances clients et autres débiteurs, de la trésorerie et des dépôts à terme.

Les instruments dérivés actifs et passifs sont principalement des achats et ventes à terme de devises ayant pour objectif la gestion des risques de change liés aux activités du Groupe.

Le recours à des instruments dérivés s'inscrit dans une politique stricte de couverture.

Les principaux risques liés aux instruments financiers sont le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité.

26.1 Risque de change

Le groupe Damartex met en place des instruments de couverture de change sur ses flux de trésorerie futurs. L'essentiel de ces flux concerne des achats en USD compte tenu des importations en provenance d'Asie et du Moyen Orient.

<i>En milliers d'euros</i>	TOTAL
Au 30 juin 2016	6 121
Variations capitaux propres	-13 446
Impact résultat financier	1 489
Au 30 juin 2017	-5 837
Variations capitaux propres	9 969
Impact résultat financier	-357
Au 30 juin 2018	3 775

Le tableau suivant présente la sensibilité du résultat avant impôts (liée aux variations de juste valeur des actifs et passifs monétaires) et des capitaux propres (liée aux variations de juste valeur des contrats à terme) du Groupe à une variation raisonnable du taux de change des différentes devises utilisées dans le Groupe, toutes autres variables étant constantes par ailleurs.

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2018	
	- 10%	+ 10%
Impact résultat	-480	-12
Impact capitaux propres	-14 724	14 724

Documents Financiers consolidés

26.2 Risque de taux d'intérêt

Les passifs financiers du Groupe sont principalement composés au 30 juin 2018 de concours bancaires et d'un crédit-bail.

A ce jour, les concours bancaires, rémunérés à taux variables, ne font l'objet d'aucune couverture.

La dette financière en crédit-bail est à taux variable. Le tableau ci-dessous présente la sensibilité du résultat avant impôts du Groupe à une variation raisonnable des taux d'intérêts, toutes les autres variables étant constantes par ailleurs (impact sur les emprunts moyen terme à taux variable). Les capitaux propres du Groupe ne sont pas affectés.

<i>En milliers d'euros</i>	VARIATIONS EN POINT DE BASE	30 JUIN 2018	30 JUIN 2017
Euro	+/- 10	+/- 3	+/- 3
Euro	+/- 15	+/- 4	+/- 5

26.3 Risque de liquidité

Le financement du Groupe repose essentiellement sur un crédit-bail, des concours bancaires, des ouvertures de crédits moyen terme occasionnellement utilisés compte tenu du niveau de la trésorerie nette du Groupe. Le Groupe n'utilise aucun crédit revolving et ne pratique pas la titrisation.

Le tableau suivant présente le profil de maturité des passifs du Groupe au 30 juin, sur la base des paiements contractuels non actualisés :

<i>En milliers d'euros</i>	A VUE	MOINS DE 6 MOIS	6 A 12 MOIS	1 A 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL
Prêts et emprunts portant intérêts		437	449	1 456		2 342
Fournisseurs	77 636		71			77 707
Concours bancaires	64 440					64 440
Au 30 juin 2017	142 076	437	520	1 456	0	144 489

<i>En milliers d'euros</i>	A VUE	MOINS DE 6 MOIS	6 A 12 MOIS	1 A 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL
Prêts et emprunts portant intérêts		462	227	3 032		3 721
Fournisseurs	76 821					76 821
Concours bancaires	76 520					76 520
Au 30 juin 2018	153 341	462	227	3 032	0	157 062

26.4 Risque action

Au 30 juin 2018, le Groupe n'est exposé à aucun risque action.

26.5 Gestion du capital

Les capitaux propres comprennent le capital social, les primes d'émission, les écarts de réévaluation, les réserves dont les résultats non distribués.

L'objectif du Groupe est de conserver des ratios sur capital les plus sains possible afin de s'assurer notamment une bonne notation vis-à-vis des partenaires financiers extérieurs. Le Groupe veille aussi à maximiser la valeur des capitaux propres vis-à-vis des actionnaires et à respecter les seuils fixés légalement.

Ces objectifs, identiques depuis plusieurs exercices, ont été respectés.

Le Groupe dispose d'un contrat de liquidité. Ce contrat a pour objectif de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissements. Les engagements portent sur un minimum de 150 K€ de trésorerie et sur 3 000 actions.

26.6 Risque crédit

Compte tenu du grand nombre de clients répartis dans plusieurs pays, il n'y a pas de concentration du risque de crédit sur les créances détenues par le Groupe.

26.7 Autres risques

Afin de réduire la volatilité potentielle des actifs de couverture des fonds liés aux avantages au personnel, le groupe Damartex, lors des exercices précédents, a réduit la part des actions dans ces actifs en contrepartie d'une augmentation du poids des obligations. La répartition est restée stable sur cet exercice.

27. STOCK-OPTIONS ET ACTIONS GRATUITES

Les stock-options et les actions gratuites sont évaluées à leur valeur de marché lors de leur attribution. A partir de cette date, une charge est constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits des salariés. La charge IFRS 2 annuelle est calculée par un expert extérieur sur les plans concernés. Au 30 juin 2018, la charge IFRS 2 annuelle représente 136 K€. Elle est comptabilisée en charges de personnel.

27.1 Plans de stock-options

Aucun plan de stock-options en cours au 30 juin 2018.

Mouvements intervenus au cours des trois derniers exercices :

	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDERE	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDERE	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDERE
Options non exercées au 1er juillet			30 000	18,25	30 000	18,89
Options attribuées	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Options annulées	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Options exercées			22 000	19,21	8 000	0,00
Options exercées			8 000	15,62		
Options non exercées à fin de période	0	0,00	0	0,00	22 000	0,00
Dont options exerçables à fin de période	0	0,00	0	0,00	4 000	21,06

27.2 Plans d'actions gratuites

DATE DU PLAN	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	NOMBRE D'OPTIONS ATTRIBUEES	VALORISATION	DATE D'ACQUISITION	DATE DE DISPONIBILITE	ACTIONS ASSOCIEES A DES CONDITIONS NON REMPLIES	ACTIONS EXERCEES	NOMBRE D'ACTIONS RESTANT A ACQUERIR AU 30 JUIN 2018
3 décembre 2014	1	1 150	17,68	05.12.2018	05.12.2018	-391		759
11 décembre 2015	7	15 800	19,95	11.12.2017	11.12.2019	-3 871	-11 929	0
11 décembre 2015	1	2 300	19,95	11.12.2019	11.12.2019	-564		1 736
6 décembre 2016	7	16 000	30,80	06.12.2018	07.12.2020	-9 784		6 216
6 décembre 2016	1	2 300	30,80	07.12.2020	07.12.2020	-1 279		1 021
6 décembre 2016	2	9 000	30,80	06.12.2019	06.12.2019	0		9 000
Total		46 550				-15 889	-11 929	18 732

Documents Financiers consolidés

28. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan donnés par le groupe Damartex se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	A un an au plus	Plus d'un an et mois de 5 ans	A plus de cinq ans	30 JUIN 2018	30 JUIN 2017
Cautions bancaires			2 865	2 865	2 865
Garantie donnée		2 822		2 822	2 907
Contrats de location (*)	11 489	30 586	16 259	58 334	27 203
TOTAL				64 021	32 975

(*) Le montant mentionné sur la ligne « Contrats de location » répond à la définition de la norme IFRS 16 et reprend l'ensemble des paiements des loyers futurs à effectuer au titre de contrats de location, sur la période non résiliable par le preneur. Il s'agit ici de loyers non résiliables de magasins, le recensement de l'ensemble des contrats est en cours de finalisation. L'an dernier l'estimation était basée sur la période d'engagement minimum dans les baux commerciaux type 3/6/9, en particulier en France.

29. EFFECTIFS

	30 JUIN 2018	30 JUIN 2017
Effectif moyen	3 524	3 530

30. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Sociétés consolidées au 30 juin 2018 :

RAISON SOCIALE	SIEGE	% DE CONTRÔLE 30 JUIN 2018	% D'INTERET 30 JUIN 2018	% D'INTERET 30 JUIN 2017
Damartex	59100 Roubaix (France)	(mère)		
Damart	59100 Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
D.S.B.	59100 Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
Vernier Leurent SAS	59100 Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
La Maison du Jersey	59650 Villeneuve d'Ascq (France)	100,00	100,00	100,00
Damartex UK Ltd	Bingley (Grande Bretagne)	100,00	100,00	100,00
SHC	Bingley (Grande Bretagne)	100,00	100,00	100,00
Cofisel	Bale (Suisse)	100,00	100,00	100,00
Damart Swiss AG	Genève (Suisse)	100,00	100,00	100,00
Damart TSD	Dottignies (Belgique)	100,00	100,00	100,00
DCT	La Marsa (Tunisie)	0,00	0,00	100,00
DMT	Zaghuan (Tunisie)	100,00	100,00	100,00
Afibel	59650 Villeneuve d'Ascq (France)	100,00	100,00	100,00
Auber Tissus	59650 Villeneuve d'Ascq (France)	100,00	100,00	100,00
Happy D. by Damart	59100 Roubaix (France)	0,00	0,00	100,00
JH Retail	59100 Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
Developpex3	59100 Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
TEDL	Bishops Stortford (Grande Bretagne)	100,00	100,00	100,00
TEDR	Bishops Stortford (Grande Bretagne)	100,00	100,00	100,00
Vivadia	Valbonne (France)	100,00	100,00	100,00
Labels by Andres NV	Destelbergen (Belgique)	100,00	100,00	100,00
3PAGEN Versand und Handelsgesellschaft GmbH	Alsdorf (Allemagne)	100,00	100,00	100,00
MANDATA Grundstücks-Vermietungsgesellschaft mbH & Co KG	Alsdorf (Allemagne)	94,00	94,00	94,00
3PAGEN Vertriebsgesellschaft AG	Otelfingen (Suisse)	100,00	100,00	100,00
3PAGEN Handelsgesellschaft mbH	Hallein (Autriche)	100,00	100,00	100,00
Damartex Seed+	59100 Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
Ewear Solutions	59120 Loos (France)	85,00	85,00	
Damartex Shanghai	Shanghai (Chine)	100,00	100,00	
Madrague Invest	59100 Roubaix (France)	100,00	100,00	

31. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement postérieur n'est intervenu depuis la clôture des comptes.

32. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

32.1 Relations entre Damartex et la société mère

La société mère de Damartex est la société JPJ-D.

Il n'y a pas de transaction significative avec la société JPJ-D en dehors du dividende versé au titre de l'exercice clos le 30 juin 2017 (4 540 K€ pour l'ensemble des actionnaires).

32.2 Relations entre Damartex et ses filiales

Elles sont de nature classique :

- convention d'intégration fiscale
- cash pooling
- activité de financement
- prestations de services

32.3 Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations brutes et avantages en nature versés aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire de Damartex pour l'exercice, à raison de leurs fonctions dans les sociétés du Groupe s'élève à 814 K€.

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2018	30 JUIN 2017
Montant des rémunérations allouées	733	826
Avantages postérieurs à l'emploi	8	7
Paieement en actions	73	45
TOTAL	814	878

L'avantage postérieur à l'emploi correspond aux droits acquis sur la période pour l'indemnité de départ en retraite. Le paiement en actions représente la charge IFRS 2 des plans de stock-options et d'actions gratuites concernant les mandataires sociaux.

32.4 Intérêts des dirigeants dans les plans d'option d'achat d'actions et les plans d'attribution d'actions gratuites

Les plans d'actions pour lesquels les dirigeants ont des intérêts présentent les caractéristiques suivantes :

* Stock-options

Aucun plan de stock-options en cours au 30 juin 2018.

* Actions gratuites

DATE DU PLAN	VALORISATION	DATE D'ACQUISITION	DATE DE FIN DE CONSERVATION	NOMBRE D'ACTIONS RESTANT A ACQUERIR AU 30 JUIN 2018	NOMBRE D'ACTIONS RESTANT A ACQUERIR AU 30 JUIN 2017
11 décembre 2015	19,95	11.12.2017	11.12.2019	0	11 929
6 décembre 2016	30,80	06.12.2018	07.12.2020	6 216	7 104
Total				6 216	19 033

RAPPORT FINANCIER

2017-2018

RESULTATS FINANCIERS DE DAMARTEX

damartex
GROUP

Résultats Financiers de Damartex

Au cours des 5 derniers exercices

DATE D'ARRETE	30 juin 2018	30/06/2017	30 JUIN 2016	30 JUIN 2015	30 JUIN 2014
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	103 096 000	103 096 000	103 096 000	103 096 000	103 096 000
Nombre d'actions ordinaires	7 364 000	7 364 000	7 364 000	7 364 000	7 364 000
Nombre maximum d'actions à créer			-	-	-
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	411 280	561 987	568 075	567 839	564 798
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	15 047 741	9 193 459	11 955 087	16 599 983	29 946 979
Impôts sur les bénéfices	-977 887	-3 724 616	-2 620 261	-2 354 892	-1 878 082
Dot. Amortissements et provisions	2 623 263	733 910	992 157	-1 247 706	-3 341 803
Résultat net	13 402 365	12 184 165	13 583 191	20 202 582	35 166 864
Résultat distribué	4 539 217	4 527 489	3 732 664	3 206 853	3 556 908
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	2,18	1,75	1,98	2,57	4,32
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	1,82	1,65	1,84	2,74	4,78
Dividende attribué	0,62	0,61	0,51	0,44	0,48
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	1	2	2	2	2
Masse salariale	511 143	548 328	518 385	439 778	515 294
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	432 567	278 584	185 427	385 149	220 111

RAPPORT FINANCIER 2017-2018

COMPTES SOCIAUX

damartex
GROUP

Comptes sociaux

BILAN SYNTHETIQUE DE DAMARTEX

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2018	30 JUIN 2017
Capitaux propres	229 287	221 642
Résultat bilan	13 402	12 184
SITUATION NETTE	242 689	233 826
Provisions risques et charges	2 483	2 413
Dettes LMT		
CAPITAUX PERMANENTS	245 172	236 239
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières	261 438	266 255
FONDS DE ROULEMENT	-16 266	-30 016
Stocks nets	0	0
Clients	1 291	150
Autres créances	78 958	80 246
Fournisseurs	538	247
Autres dettes	43 158	47 383
BFDR	36 553	32 766
Trésorerie actif	23 901	7 235
Trésorerie passif	76 720	70 017
TRESORERIE	-52 819	-62 782

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE DE DAMARTEX

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2018	30 JUIN 2017
Chiffre d'affaires net	411	562
Charges d'exploitation	-1 758	-2 513
• Personnel	-944	-827
• Impôts et taxes	-68	-291
• Autres achats et charges externes	-721	-1 387
• Dotations / Reprises aux amortissements et provisions	-25	-8
Résultat d'exploitation	-1 347	-1 951
Résultat financier	13 762	10 410
Résultat courant avant IS	12 416	8 460
Résultat exceptionnel	9	0
Résultat avant IS	12 424	8 460
Impôts sur sociétés	978	3 724
RESULTAT NET	13 402	12 184

ANNEXE AUX DOCUMENTS COMPTABLES DE DAMARTEX

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/07/2017 au 30/06/2018. Les comptes annuels ont été établis selon les normes du Plan Comptable Général mis à jour par le règlement ANC 2014-03.

CHANGEMENT DE METHODE

Méthode d'évaluation :

En conformité avec le règlement n°2015-05, relatifs aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture, qui est d'application obligatoire pour les exercices ouverts depuis le 1^{er} janvier 2017, les résultats de change sur les dettes et créances commerciales doivent être comptabilisés en résultat d'exploitation et non plus en résultat financier.

Cela constitue un changement de méthode comptable, sans impact cette année chez Damartex.

Méthode de présentation

Aucun changement de méthode notable n'est intervenu au cours de l'exercice.

FAITS MARQUANTS

Création fin 2017 de Damartex Shanghai, objectif pour l'ensemble des entités, optimiser les achats H&LS et cadeaux en terme de conditions, de qualité et de RSE.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les frais d'établissement correspondent aux frais de constitution et sont amortis sur une durée de 5 ans.

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

L'opportunité de constituer une dépréciation ainsi que le montant de celle-ci sont déterminés en fonction de la valeur d'utilité des titres et par référence à des critères adaptés aux caractéristiques de chaque société (Cash Flow prévisionnels, perspectives de résultats et de rentabilité, etc.).

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Seules les moins-values potentielles donnent lieu à des provisions calculées par ligne de titres, sans compensation entre les plus et moins-values. Les actions propres affectées aux plans d'options d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites sont classées en valeurs mobilières de placement.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Compte tenu de l'effectif équivalent temps plein de la société, le montant de l'engagement correspondant à la valeur actuelle de l'indemnité légale de départ à la retraite qui serait payée à l'âge de départ des membres du personnel est non significatif.

INFORMATION SUR LES ACHATS D'ACTIONS PROPRES

Au cours de l'exercice écoulé, sur la base de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 8 novembre 2016 et du 15 novembre 2017, la société a acheté 36 425 actions au cours moyen de 35,85 € et vendu 94 116 actions au cours moyen de 23,04 €.

Le montant des frais de négociation s'est élevé à 9 719 €.

Les 36 425 actions acquises ont été allouées au contrat de liquidité, ce afin d'animer le marché pour un montant de 1 305 943€.

11 931 actions autodétenues via le programme de rachat d'actions ont été utilisées au cours de l'exercice 2017/2018 dans le cadre d'attribution gratuite d'actions existantes.

Comptes sociaux

Aucune annulation n'étant intervenue, le nombre des actions propres détenues par la société est de 323 403 actions au 30 juin 2018. Elles représentent 4,39% du capital de Damartex. La valeur unitaire moyenne évaluée au cours d'achat de l'action s'établit à 17,97 € pour une valeur nominale de 14€ (soit une valeur nominal globale de 5 335 316 €).

ECARTS DE CONVERSION

Les dettes et créances en devises existant au bilan à la clôture de l'exercice sont réévaluées en fonction du cours de clôture et après prise en compte de l'instrument de couverture mis en place. L'écart éventuellement constaté est enregistré en écart de conversion.

INFORMATION RELATIVE AUX DIRIGEANTS

Le montant des rémunérations brutes versées aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire de Damartex pour l'exercice, à raison de leurs fonctions dans l'entreprise, s'élève à 496 569€.

INTEGRATION FISCALE

Le régime d'intégration fiscale mis en place en France à compter du 1er juillet 2003 pour une période de 5 ans a été renouvelé à compter du 1er juillet 2013 pour une nouvelle période de 5 ans.

Selon cette convention, la différence d'impôt liée à l'intégration fiscale, calculée par différence entre l'impôt réellement payé dans le cadre du résultat fiscal groupe et la somme des impôts payables individuellement est imputable à Damartex, société tête de groupe.

Au 30 juin 2018, par application de la convention, le produit d'impôt s'élève à 1 072 milliers d'euros. L'économie d'impôt réalisée grâce aux déficits transmis par les filiales déficitaires est considérée comme un produit d'impôt.

En cas de sortie du groupe d'intégration fiscale, les filiales sortantes seront indemnisées par Damartex selon les modalités appréciées d'un commun accord lors de la sortie au vu des éléments de faits constatés à cette date.

A la clôture de cet exercice, le déficit d'ensemble reportable est égal à 5 644 milliers d'euros.

Les comptes complets de Damartex sont disponibles sur simple demande auprès de Bruno Defache, 160 boulevard de Fourmies - 59100 ROUBAIX

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	OUVERTURE APRES AFFECTATION DES RESULTATS 2016/17	VARIATION EXERCICE 2016/17	SOLDE AU 30 JUIN 2017 AVANT AFFECTATION DES RESULTATS	PROJET D'AFFECTATION DES RESULTATS 2016/17	SOLDE AU 30 JUIN 2017 APRES AFFECTATION DES RESULTATS
Capital	103 096		103 096		103 096
Primes d'émission, d'apport	22 555		22 555		22 555
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	8 178		8 178	609	8 787
Réserves réglementées					
Autres réserves	72 553		72 553	7 047	79 600
Report à nouveau	15 259		15 259	-259	15 000
Résultat		12 184	12 184	-12 184	
Provisions réglementées					
Dividendes				4 787	
TOTAL	221 641	12 184	233 825	0	229 038
Variation					
Capitaux propres après affectation	221 641	12 184	233 825	-4 787	229 038

RAPPORT FINANCIER

2017-2018

- 76 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- 84 RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
- 86 RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
- 89 PROJETS DE RESOLUTIONS

DOCUMENTS JURIDIQUES

damartex
GROUP

Rapport des commissaires aux comptes

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Damartex,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Damartex relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans

leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Comme décrit au paragraphe 2.11 de la note 2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe des comptes consolidés, votre groupe teste chaque année la valeur de ses écarts d'acquisition et de ses immobilisations incorporelles non amortissables, et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des immobilisations corporelles. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests et le caractère raisonnable des hypothèses retenues.

Valeur de réalisation des stocks

Comme décrit dans le paragraphe 2.13 de la note 2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe des comptes consolidés, votre groupe constitue des provisions pour dépréciation des stocks de marchandises. Nos travaux ont consisté à revoir les hypothèses retenues par votre groupe en termes de valeur de réalisation, notamment en fonction des ventes observées au cours des exercices antérieurs.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et

Rapport des commissaires aux comptes

d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la

circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Lille, le 17 octobre 2018

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES ERNST & YOUNG et Autres
Jean-Yves Morisset Antoine Moitié

Rapport des commissaires aux comptes

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Damartex,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Damartex relatifs à l'exercice clos le 30 Juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Juillet 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion

exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme décrit dans le paragraphe « Participations et autres titres » de l'annexe des comptes annuels, votre société peut être amenée à constituer des dépréciations relatives aux titres de participation. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par votre société. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que

Rapport des commissaires aux comptes

de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude

est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lille, le 17 octobre 2018

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES ERNST & YOUNG et Autres
Jean-Yves Morisset Antoine Moitié

Rapport des commissaires aux comptes

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

A l'Assemblée générale de la société Damartex,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-88 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Acquisition de la société MADRAGUE INVEST

La 15 juin 2018, la société DAMARTEX SA a acquis 100% du capital de la société MADRAGUE INVEST SAS qui était auparavant détenu par des salariés et des mandataires sociaux de la société DAMARTEX SA.

- personnes concernées : Patrick SEGHIN, Bruno DEFACHE.

- nature et objet : Cession de titres de la société MADRAGUE INVEST SAS à la société DAMARTEX.

- modalités : Opération réalisée sur la base d'un cours de 29 € (cours de l'action DAMARTEX au 7 juin 2018) corrigé d'une décote de 16,7%, soit un prix total de 2.151.000€.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Lille, le 17 octobre 2018

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Yves Morisset Antoine Moitié

Rapport des commissaires aux comptes

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre directoire vous propose de lui déléguer, pour une période de vingt-quatre mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital calculé au jour de la décision d'annulation, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Lille, le 17 octobre 2018

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES	ERNST & YOUNG et Autres
Jean-Yves Morisset	Antoine Moitié

Rapport des commissaires aux comptes

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options d'achat d'actions

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options d'achat d'actions au bénéfice des salariés, de certains d'entre eux, ou de certaines catégories du personnel de la société Damartex et, le cas échéant, des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce, et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-185 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total des options pouvant être octroyées par le directoire au titre de la présente autorisation ne pourra donner droit à l'achat d'un nombre d'actions supérieur à 3 % du capital social existant au jour de la présente assemblée générale mixte.

Votre directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois à attribuer des options d'achat d'actions.

Il appartient au directoire d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat des actions sont précisées dans le rapport du directoire et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat des actions.

Lille, le 17 octobre 2018

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES ERNST & YOUNG et Autres
Jean-Yves Morisset Antoine Moitié

Rapport des commissaires aux comptes

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes au profit des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, et/ou des mandataires sociaux de votre société qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées par le directoire au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 3 % du capital social de la société au jour de la présente assemblée générale mixte.

Votre directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois à attribuer des actions gratuites existantes.

Il appartient au directoire d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du directoire portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Lille, le 17 octobre 2018

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES	ERNST & YOUNG et Autres
Jean-Yves Morisset	Antoine Moitié

Rapport du Conseil de Surveillance

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire vous a convoqués en Assemblée Générale Mixte en vue de soumettre notamment à votre approbation les comptes de l'exercice écoulé clos le 30 juin 2018.

Conformément à l'article L.225-68 du Code de Commerce, le Directoire nous a tenus régulièrement informés des opérations sociales par la présentation des rapports trimestriels.

Le Directoire nous a par ailleurs présenté, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2018, sur lesquels vous êtes appelés à vous prononcer aujourd'hui.

Le Directoire nous a également remis le rapport de gestion qu'il a établi et dont il vient de vous donner connaissance.

Nous vous présentons donc nos observations sur ces comptes et sur ce rapport conformément aux dispositions de l'article L.225-68 susvisé.

Ce rapport reflète bien les informations qui nous ont été données régulièrement au cours de l'exercice écoulé.

Le groupe Damartex clôture l'exercice 2017-2018 avec un chiffre d'affaires de 756,0 M€, en baisse de -2,4% à taux réels par rapport à l'exercice précédent (-1,7% à taux de change constants et -4,3% à périmètre et taux de change constants).

Le second semestre s'inscrit en repli de -6,5% à 347,2 M€ (-5,9% à taux de change constants) mais affiche un retrait moins marqué au 4^{ème} trimestre (-3,6% à taux réels et -3,1% à taux constants).

La performance du Groupe reste fortement impactée par une consommation atone depuis le début de l'année 2018 notamment en France et en Angleterre. Si l'activité « Home & Lifestyle » continue de progresser, le pôle « Textile » affiche sur l'année un recul marqué par une forte volatilité.

Sur l'exercice, l'activité « Textile » enregistre un chiffre d'affaires de 585,5M€ en retrait de -4,5% (-3,9% à taux de change constants).

Au cours du second semestre la baisse a été plus marquée à -5,8% à taux de change constants, tandis que le quatrième trimestre enregistre un chiffre d'affaires de 122,7 M€ en repli de -2,9% à taux de change constants.

Dans cet environnement difficile, l'enseigne Damart a bien résisté avec un chiffre d'affaires stable à -0,4% à taux de change constants, fruit de la modernisation de la marque engagée depuis plusieurs années. Les activités e-commerce et la dynamique du marché belge soutiennent cette bonne performance.

La marque Afibel connaît une activité très dégradée en diminution de -15,7% sur l'exercice, avec un marché anglais plus fortement affecté malgré la résolution des problèmes opérationnels.

L'enseigne Xandres, également présente sur le territoire belge, poursuit son développement avec une croissance de +10,4% au second semestre et +4,4% sur l'ensemble de l'exercice, toujours portée par son positionnement haut de gamme.

Sur l'exercice, l'activité « Home & Lifestyle », continue de progresser avec une hausse de +5,5% pour atteindre 170,5 M€ (+6,4% à taux de change constants) et ce malgré un recul au second semestre de -6,4% à taux de change constants. Le chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre s'élève à 37,3M€ en repli de -3,8%.

Si l'enseigne Coopers of Stortford affiche sur l'année un retrait marqué mais piloté de -14,2% à taux de change constants, les actions correctives entreprises ces derniers mois permettent d'inverser la tendance. Ainsi l'enseigne affiche une croissance de +1,9% sur le dernier trimestre.

Enfin 3Pagen et Vitrine Magique continuent de tirer le pôle Home & Lifestyle avec une augmentation significative de +22,2% de leur chiffre d'affaires sur l'exercice, compte-tenu de l'effet pleine année des acquisitions réalisées l'an dernier et du redressement confirmé de Vitrine Magique en France.

Le Groupe confirme sa volonté de préserver sa rentabilité tout en continuant une politique d'investissements soutenue.

Rapport du Conseil de Surveillance

En ce qui concerne les résultats, le résultat opérationnel courant s'élevé à 15,4 M€ en baisse de -32,2%, affecté principalement par le recul de l'activité. La marge produits ne s'est que légèrement dégradée démontrant la résilience du Groupe face à des effets de change importants et à une pression concurrentielle accrue.

Sur l'exercice, le Groupe a par ailleurs su diminuer ses coûts indirects grâce notamment à des efforts de gestion et maîtriser ses frais commerciaux sans pour autant abandonner la prospection. En revanche la volatilité de la demande a entraîné une hausse des frais de distribution, confortant le Groupe sur la nécessité de continuer à investir pour améliorer sa flexibilité.

Le résultat net affiche une baisse sensible de -36,0 % à 10,3 M€ du fait de la baisse d'activité. La normalisation du taux d'imposition du Groupe a été plus que compensée par l'amélioration des résultats financiers qui avaient souffert des effets du « Brexit » sur l'exercice précédent.

Le résultat net par action s'inscrit à 1,48 € contre 2,32 € au 30 juin 2017.

L'endettement financier net ressort à 30,5 M€ à fin juin 2018 contre 35,1 M€ à fin juin 2017. Le Groupe réussit ainsi à se désendetter tout en maintenant sa politique volontariste d'investissements stratégiques qui s'élevé à 17,7 M€ sur l'exercice.

Le Directoire proposera à l'Assemblée Générale prévue en novembre prochain, la distribution d'un dividende brut de 0,50 € par action.

Le rapport du Directoire donne également toutes les informations prescrites par la réglementation en vigueur.

L'Assemblée présente un caractère mixte ; il vous sera notamment successivement demandé :

- à titre ordinaire :
 - d'autoriser le Directoire à mettre en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions propres,
 - de statuer sur le renouvellement de mandat de plusieurs membres du Conseil de Surveillance,

• à titre extraordinaire :

- d'autoriser le Directoire à procéder à l'annulation d'actions auto-détenues,
- de renouveler l'autorisation consentie au Directoire d'octroyer des options d'achat d'actions et de procéder à l'attribution d'actions gratuites,
- de vous prononcer sur la modification de l'article 15 des statuts relatif au mode de calcul de la durée des mandats du Directoire.

Des projets de résolutions, conformes à l'ordre du jour, seront soumis à votre approbation.

Nous n'avons aucune observation particulière à formuler sur les différents documents qui vous ont été présentés. En conséquence, nous vous engageons à adopter les résolutions proposées.

Le Conseil de Surveillance

INFORMATIONS SUR LES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE (article L. 225-37 du Code de Commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4-1° du Code de commerce sur renvoi de l'article L. 225-68 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société.

Mandats et fonctions exercés par les membres du Directoire de Damartex

Patrick Seghin (Président du Directoire)

- Président de Vernier-Leurent SAS, Afibel SAS, Damartex Seed+ SAS
- Président Directeur Général de Damart SA
- Administrateur de Damart T.S.D., Labels by Andres NV et 3 Pagen Vertriebsgesellschaft AG
- Gérant de DSB SARL, JH Retail SARL et Developpex 3 SARL
- Directeur Général de 3 Pagen Versand und Handelsgesellschaft mbH

Bruno Defache (Membre du Directoire)

- Président de Vivadia SAS, de Madrague Invest SAS et Damartex Shanghai
- Administrateur de Damart SA, Damart T.S.D. et Labels by Andres NV

L'attribution gratuite d'actions, afférente à ces deux dirigeants, est comprise dans le rapport spécial prévu par l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce, présenté lors de l'Assemblée Générale.

Mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance de Damartex

Jean Guillaume Despature (Président du Conseil de Surveillance, Président du Comité de Rémunérations et membre du Comité d'Audit)

- Président du Directoire de Somfy SA
- Président du Conseil d'Administration de Financière Développement Suisse SA

- Président de la Fondation Somfy (sous le mandat de Représentant Permanent du Fondateur - Somfy Activités SA) et du Fonds de dotation Les Petites Pierres
- Administrateur de TTMD SA et Acacia SA
- Administrateur de DSG et Edify, succursale du Grand-Saconnex
- Gérant de Fidep et de CMC
- Président du Conseil d'Administration de BFT SpA
- Président de Somfy Protect by Myfox SAS

Paule Cellard (Membre du Conseil de Surveillance, Présidente du Comité d'Audit et membre du Comité de Rémunérations)

- Membre du Conseil de Surveillance de Somfy SA
- Membre du Comité d'Audit de Somfy SA
- Membre du Conseil d'Administration de Indosuez Wealth Management Europe
- Présidente du Comité d'Audit, du Comité des Risques et du Contrôle Interne de Indosuez Wealth Management Europe
- Membre du Conseil d'Administration de HSBC France
- Membre des Comités d'Audit et de Risques de HSBC France

Jean Despature (Membre du Conseil de Surveillance)

- Président du Conseil de Surveillance de J.P.J.S. SCA et J.P.J.D. SCA
- Président du Conseil d'Administration de Yainville SA
- Administrateur de Autoplanet

Anthony Stahl (Membre du Conseil de Surveillance)

- Membre du Conseil de Surveillance de Somfy SA
- Président du Conseil de Gérance Fidep

Marie Bavarel-Despature (Membre du Conseil de Surveillance)

- Membre du Conseil de Surveillance de Somfy SA
- Gérant de Fidep

Matthieu Despature (Membre du Conseil de Surveillance)

- Président du Directoire du Groupe MCSA
- Gérant de Fidep

Grégoire Devienne (Membre du Conseil de Surveillance)

- Gérant de Fidep

Christian Watry (Membre du Conseil de Surveillance et membre du Comité d'Audit)

- Président et membre du Conseil de Surveillance de PM2C SAS
- Membre du Conseil de Surveillance de Pléiade Venture SAS

Nathalie Mesny (Membre du Conseil de Surveillance)

- Président Directeur Général de Rue du Commerce SAS
- Administratrice du Conseil d'Administration de Carrefour Banque SA
- Administratrice indépendante de Carmignac Gestion, société de gestion d'actifs

CONVENTIONS CONCLUES PAR UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIÉTÉ MÈRE AVEC UNE FILIALE

Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre un mandataire social ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% et une société dont le capital est détenu, directement ou indirectement, à plus de 50%

Une nouvelle convention a été régulièrement autorisée par le Conseil de Surveillance en date du 31 mai 2018 et conclue au cours de l'exercice.

Elle figure dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes y afférent qui vous sera présenté en Assemblée.

OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT DE GESTION ET LES COMPTES ANNUELS

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2018 et le rapport de gestion du Directoire ont été communiqués au Conseil de Surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018 font apparaître les principaux postes suivants :

Total du bilan : 365.589.000,57 euros

Chiffre d'affaires : 411.280,00 euros

Résultat de l'exercice : 13.402.364,71 euros

FAITS MARQUANTS

Au cours de cet exercice, l'activité sociale a été marquée par :

- La création d'E-Wear Solutions, start-up spécialisée dans les vêtements « seconde peau » connectés,
- La création de Damartex Shanghai Ltd.

Par ailleurs le Conseil de Surveillance reconnaît avoir eu connaissance des comptes consolidés.

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport de gestion du Directoire que les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018.

TABLEAU DES DELEGATIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4-3° du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice :

Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise

Le Directoire bénéficie des autorisations suivantes :

	DATE DE L'AG	DATE D'EXPIRATION DE LA DELEGATION	MONTANT AUTORISE	UTILISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018
Autorisation d'octroyer des options d'achat d'actions	AGM 09/11/2015	08/01/2019	3% du capital social	0,00%
Autorisation d'attribuer des actions gratuites existantes	AGM 09/11/2015	08/01/2019	3% du capital social	0,00%

Il ne bénéficie d'aucune délégation de compétence ou de pouvoirs accordée par l'Assemblée Générale en matière d'augmentation de capital relevant des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce.

Le Conseil de Surveillance

Projet de résolutions

A l'Assemblée Générale mixte du 14 novembre 2018

PARTIE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

(APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018 – QUITUS AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance, et des Commissaires aux Comptes, sur l'exercice clos le 30 juin 2018, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 13.402.364,71 euros.

Elle donne, en conséquence, quitus entier et sans réserve aux membres du Directoire de leur gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

(APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des commissaires aux comptes, sur les comptes consolidés au 30 juin 2018, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 10.371.000 euros.

TROISIEME RESOLUTION

(AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017-2018 ET FIXATION DU DIVIDENDE)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2018 suivante :

Origine

- Bénéfice de l'exercice	13.402.364,71 €
- Report à nouveau	<u>15.247.382,85 €</u>
soit la somme totale de	28.649.747,56 €

Affectation

- 5 % du bénéfice à la réserve légale	670.118,23 €
- attribution aux actionnaires d'un dividende de 0,50 € brut par action, soit 0,50 € X 7 364 000 actions	3.682.000,00 €
- affectation au compte « réserve facultative »	9.297.629,33 €
- affectation au compte « report à nouveau »	<u>15.000.000,00 €</u>
	28.649.747,56 €

L'Assemblée Générale constate que le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 0,50 €. Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis, soit, à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8 % (article 200 A du Code général des impôts), soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40 % (article 200 A, 13, et 158-du Code général des impôts). Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Le détachement du coupon interviendra le 23 novembre 2018.

Le paiement des dividendes sera effectué le 27 novembre 2018.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices, les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Exercices clos les	30 juin 2015	30 juin 2016	30 juin 2017
Nombre d'actions rémunérées*	6.786.663	6.965.368	6.983.327
Nominal	14 €	14 €	14 €
Dividendes distribués	3.732.664,65 €	4.527.489,20 €	4.539.162,55 €
Dividende par action	0,55 €	0,65 €	0,65 €

* Hors actions détenues par Damartex privées de droit au dividende

Les dividendes versés, rappelés ci-dessus, sont intégralement éligibles à la réfaction prévue par l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Projet de résolutions

A l'Assemblée Générale mixte du 14 novembre 2018

QUATRIEME RESOLUTION

(RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES ET APPROBATION DE CES CONVENTIONS)

Statuant sur le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve la convention nouvelle qui y est mentionnée.

CINQUIEME RESOLUTION

(RENOUVELLEMENT DE MONSIEUR JEAN GUILLAUME DESPATURE EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE)

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Jean Guillaume Despature en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de quatre années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

SIXIEME RESOLUTION

(RENOUVELLEMENT DE MONSIEUR JEAN DESPATURE EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE)

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Jean Despature en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de deux années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

SEPTIEME RESOLUTION

(RENOUVELLEMENT DE MADAME MARIE BAVAREL-DESPATURE EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE)

L'Assemblée Générale décide de renouveler Madame Marie Bavarel-Despature en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de quatre années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

HUITIEME RESOLUTION

(RENOUVELLEMENT DE MONSIEUR MATTHIEU DESPATURE EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE)

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Matthieu Despature en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de deux années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

NEUVIEME RESOLUTION

(RENOUVELLEMENT DE MONSIEUR GREGOIRE DEVIENNE EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE)

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Grégoire Devienne en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de quatre années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

DIXIEME RESOLUTION

(RENOUVELLEMENT DE MONSIEUR CHRISTIAN WATRY EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE)

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Christian Watry en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de quatre années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

ONZIEME RESOLUTION

(AUTORISATION A DONNER AU DIRECTOIRE A L'EFFET DE FAIRE RACHETER PAR LA SOCIETE SES PROPRES ACTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L.225-209 DU CODE DE COMMERCE)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Projet de résolutions

A l'Assemblée Générale mixte du 14 novembre 2018

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 15 novembre 2017 dans sa septième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action DAMARTEX par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'assemblée générale extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 50 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 36.820.000 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

DOUZIEME RESOLUTION

(AUTORISATION A DONNER AU DIRECTOIRE EN VUE D'ANNULER LES ACTIONS RACHETEES PAR LA SOCIETE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L. 225-209 DU CODE DE COMMERCE)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport des Commissaires aux Comptes :

- 1) Donne au Directoire l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de Commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
- 2) Fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation,
- 3) Donne tous pouvoirs au Directoire pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

Projet de résolutions

A l'Assemblée Générale mixte du 14 novembre 2018

TREIZIEME RESOLUTION

(AUTORISATION A DONNER AU DIRECTOIRE EN VUE D'OCTROYER DES OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS AUX MEMBRES DU PERSONNEL SALARIE (ET/OU CERTAINS MANDATAIRES SOCIAUX))

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- 1) Autorise le Directoire, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-185 du Code de Commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, des options donnant droit à l'achat d'actions existantes de la société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi.
- 2) Fixe à trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente autorisation.
- 3) Décide que les bénéficiaires de ces options ne pourront être que :
 - d'une part, les salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel, de la société Damartex et, le cas échéant, des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de Commerce ;
 - d'autre part, les mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-185 du Code de Commerce.
- 4) Le nombre total des options pouvant être octroyées par le Directoire au titre de la présente autorisation ne pourra donner droit à acheter un nombre d'actions supérieur à 3 % du capital social existant au jour de la présente Assemblée.
- 5) Décide que le prix d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le Directoire conformément aux dispositions de l'article L. 225-177 alinéa 4 du Code de Commerce.
- 6) Délègue tous pouvoirs au Directoire pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour :

- fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus ; fixer, le cas échéant, les conditions d'ancienneté que devront remplir ces bénéficiaires ; décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions devront être ajustés notamment dans les hypothèses prévues aux articles R. 225-137 à R. 225-142 du Code de Commerce ;
 - fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, étant précisé que la durée des options ne pourra excéder une période de 6 ans, à compter de leur date d'attribution ;
 - prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions ;
 - procéder aux acquisitions des actions nécessaires conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce.
- 7) Prend acte que la présente autorisation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

QUATORZIEME RESOLUTION

(AUTORISATION A DONNER AU DIRECTOIRE EN VUE D'ATTRIBUER GRATUITEMENT DES ACTIONS EXISTANTES AUX MEMBRES DU PERSONNEL SALARIE (ET/OU CERTAINS MANDATAIRES SOCIAUX))

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Directoire à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de Commerce, à l'attribution d'actions ordinaires existantes de la société, au profit :

- des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce,
- et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de Commerce.

Projet de résolutions

A l'Assemblée Générale mixte du 14 novembre 2018

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 3 % du capital social au jour de la présente Assemblée.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Directoire, celle-ci ne pouvant être inférieure à un an.

Les bénéficiaires devront, le cas échéant, conserver ces actions pendant une durée, fixée par le Directoire, au moins égale à celle nécessaire pour que la durée cumulée des périodes d'acquisition et, le cas échéant, de conservation ne puisse être inférieure à deux ans.

Par exception, l'attribution définitive interviendra avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la Sécurité Sociale.

Tous pouvoirs sont conférés au Directoire à l'effet de :

- fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
- déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux ;
- le cas échéant :
 - déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant la période d'acquisition et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires ;
 - procéder aux acquisitions des actions nécessaires conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce,
 - prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation le cas échéant exigée des bénéficiaires,
 - et, généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Elle prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

QUINZIEME RESOLUTION

(MODIFICATION DE L'ARTICLE 15 DES STATUTS SUR LE MODE DE CALCUL DE LA DUREE DES MANDATS DU DIRECTOIRE)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, décide :

- de modifier le mode de calcul de la durée des fonctions du Directoire afin qu'elles expirent à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent ces fonctions,
- de modifier en conséquence et comme suit le deuxième alinéa de l'article 15 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance, dans les conditions prévues par la loi et pour une durée de quatre ans, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent les fonctions. Il fixe le nombre de membres du Directoire, confère à l'un d'eux la qualité de Président et détermine leur rémunération. »

SEIZIEME RESOLUTION

(POUVOIRS POUR LES FORMALITES)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.



DAMART

Afibel

la Maison du Jersey

XANDRES
BELGIUM

Coopers
OF STORTFORD

3PAGEN

vitrine
magique

Delaby

SEDAGYL

vivadia

Jours Heureux
Gourmandises de France depuis 1979

www.damartex.com

160, Boulevard de Fourmies F-59100 Roubaix - Tel : +33 (0)3 20 11 45 00